

OBSERVATOIRE DE L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN FRANCE

MAI 2020

Sommaire

Avant-propos	3
L'essentiel	4
Introduction	6
1 La préparation de la mobilité	8
2 Accompagner l'arrivée de l'étudiant	26
3 Accompagnement et intégration au long de la scolarité	34
4 Suivre et accompagner les diplômés à l'issue de leur séjour en France	44
Conclusion	51
Annexe méthodologique	52

Directrice de la publication : Béatrice Khaiat, directrice générale

Rédaction : Camille Longépé, Olivier Marichalar, Guillaume Tétard et Hugo Zusslin

Comité éditorial : Florent Bonaventure, Anastasia Iline, Noureddine Manamanni et Karine Mouchelin

Merci pour leur disponibilité, accueil et aide à Rachel Blessig de l'Université de Strasbourg, à Antoine Guillemet, Cédric Castor et Véronique Freyburger de l'Université de Franche-Comté, à Francesca Cabiddu de l'IEP de Paris, à Theresa Bogado, Charlotte Esnou et Estelle Cheon de l'École des Beaux-Arts de Nantes, à Claudia Sempel et ses collègues de Burgundy School of Business et à Lucienne Moutier de l'ENGEES. Merci également aux étudiants qui ont participé à l'enquête et tout particulièrement à ceux qui ont accepté d'être recontactés pour répondre à nos questions.

L'étude a été rendue possible grâce au travail des différentes directions de Campus France, en particulier la Direction de l'accueil et de la vie étudiante, la Direction des relations extérieures et institutionnelles, à l'équipe Label et au service web et applications.

Édition : Camille Longépé, Olivier Marichalar, Guillaume Tétard et Hugo Zusslin

Réalisation : Agence Huitième Jour – Paris

Impression : CIAGRAPHIC

Campus France

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur,
l'accueil et la mobilité internationale
28 rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris
www.campusfrance.org

Mai 2020

ISSN En cours



AVANT-PROPOS

Alors que les travaux de l'Observatoire de l'accueil des étudiants internationaux ont été menés à la fin de l'année 2019, sa parution en mai 2020 prend place dans le contexte très particulier de la lutte contre la propagation de l'épidémie du COVID-19. Les frontières se ferment provisoirement, les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur ne dispensent plus que des cours en ligne, chacun est invité à limiter ses déplacements et les étudiants internationaux sont nombreux à avoir regagné leur pays d'origine.

Si la mobilité internationale étudiante vit aujourd'hui un temps suspendu, les échanges universitaires reprendront après la pandémie. La demande d'éducation est en effet toujours aussi forte et les établissements et les États restent conscients de la nécessité pour eux d'attirer les meilleurs étudiants et de faire progresser leur recherche. Il sera néanmoins sans doute nécessaire de réinventer ces mobilités à l'aune de la crise que nous traversons. Réfléchir à la qualité de l'accueil réservé aux étudiants internationaux prend alors tout son sens.

Durant cette crise sanitaire, les dispositifs destinés à l'accueil présentés dans cet Observatoire ont pu être activés ou utilisés spécifiquement pour faire face à des situations exceptionnelles (réseaux de communication, site web et ENT, logement, santé, tissu associatif et parrainages, etc.), montrant par là leur importance. Il s'agira de continuer à améliorer ces services dans les mois et les années à venir afin de soutenir la dynamique de l'accueil initiée par la stratégie « Bienvenue en France ».

L'ESSENTIEL

La grande majorité des étudiants internationaux en France jugent la qualité de l'accueil satisfaisante (80%). Une marge de progression existe toutefois sur de nombreux aspects.

AVANT LE DÉPART

- Les étudiants ont besoin de se sentir accompagnés dans la préparation au départ : le rôle des **Espaces Campus France** est alors très important. L'opinion des étudiants sur les Espaces est globalement très positive.
- Les démarches en amont du départ se déroulent plutôt bien : 73% des étudiants qui ont eu besoin d'un **visa** n'ont rencontré que peu, voire aucune difficulté.



69%

des répondants concernés par la procédure Études en France n'ont rencontré que peu voire aucune difficulté

L'ARRIVÉE EN FRANCE

- L'arrivée et **les premières démarches peuvent se révéler compliquées** pour l'étudiant international : 52% des étudiants ont trouvé difficiles voire très difficiles les démarches administratives en France.
- Un **accompagnement adéquat** les facilite pourtant grandement : 94% des étudiants internationaux qui ont obtenu de l'aide de Campus France ou de leur établissement ont trouvé cet accompagnement utile.
- Parmi les répondants, près d'un sur cinq a été accueilli à la gare ou à l'aéroport et près d'un sur deux a été accompagné dans la recherche d'un logement.
- **Les étudiants boursiers sont beaucoup plus accompagnés que les autres.**



36%

des répondants ont eu accès à un bureau d'accueil

L'INTÉGRATION À LA VIE ÉTUDIANTE FRANÇAISE

- Les établissements proposent des **formations linguistiques et méthodologiques** nécessaires aux études en France : 71% des étudiants trouvent les cours de FLE utiles.
- **69% des étudiants interrogés ont bénéficié d'un événement d'accueil et d'intégration** et 19% des étudiants ont été accompagnés par un parrain (*buddy programmes*).



LE SUIVI DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DIPLÔMÉS EN FRANCE

- Seuls 30% des étudiants interrogés déclarent qu'ils ont été accompagnés par leur établissement pour la suite de leurs études ou pour l'obtention d'un emploi. Les accompagnements proposés par les établissements semblent cependant appréciés par les étudiants, qui les jugent utiles (87%).
- Parmi les interrogés qui ont connaissance d'un réseau d'anciens élèves propre à leur établissement, 88% y adhèrent ou prévoient d'y adhérer.



INTRODUCTION

En 2017, le monde comptait 5,3 millions d'étudiants en mobilité internationale, soit 18% de plus que trois ans auparavant¹. La France, pour sa part, accueillait sur la même période 10% d'étudiants internationaux supplémentaires². Attirer ces étudiants venus des cinq continents est une priorité compte tenu de leur apport dans le rayonnement académique, économique et culturel français. Une fois leur séjour terminé, ces alumni deviennent en effet de véritables ambassadeurs de la France et de l'établissement qui les a formés.

Face au prestige de certains établissements d'enseignement supérieur anglo-saxons et à la concurrence de nouveaux pays de destination aux politiques de recrutement ambitieuses, **il s'agit pour la France de développer une véritable culture de l'accueil des étudiants internationaux**. En effet, si l'attractivité de la France au sein de la sphère francophone se maintient, elle attire dans les grands pays émergents davantage par son histoire, par sa culture et par son art de vivre que par la renommée de ses établissements, dont l'excellence est trop souvent méconnue à l'étranger. Une enquête auprès des étudiants publiée en 2018³ identifiait par ailleurs un certain nombre de freins à l'attractivité de l'enseignement supérieur français : complexité des procédures administratives, coût élevé de la vie et du logement, sentiment d'isolement, etc. Transformer ces perceptions est tout l'objet de la **stratégie nationale d'attractivité « Bienvenue en France / Choose France »**, dévoilée par le Premier ministre lors des Rencontres universitaires de la Francophonie organisées par Campus France en novembre 2018.

Afin de pouvoir accueillir **500 000 étudiants internationaux en France d'ici 2027**, un ensemble de leviers d'action ont été définis afin d'améliorer le processus de candidature ainsi que les conditions d'études : simplification des procédures administratives, développement des cours de français langue étrangère (FLE) et des formations en anglais, déploiement de dispositifs de parrainage entre étudiants, multiplication des bureaux d'accueil ou création d'un label de l'accueil « Bienvenue en France ». Ces mesures ont également été pensées de manière à combler l'écart entre l'accueil reçu par les étudiants en mobilité encadrée et les autres étudiants internationaux ayant organisé eux-même leur séjour – les *freemovers* –, généralement moins touchés par les dispositifs mis en place par les établissements. Le lancement de cette nouvelle stratégie ainsi que l'enveloppe de dix millions d'euros attribuée sur projet aux établissements par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), ont ainsi permis d'amorcer une « dynamique de l'accueil ». Celle-ci s'est traduite par une prise de conscience accrue des problématiques liées à cette thématique et par un partage des connaissances et des pratiques, par exemple lors des colloques de l'accueil des étudiants internationaux, organisés annuellement par Campus France, et à travers la création par Campus France et le MESRI d'un réseau des services des établissements consacrés à l'accueil des étudiants internationaux.

Alors que les différents éléments de la stratégie se mettent progressivement en place, il paraît indispensable d'établir un **état des lieux des pratiques liées à l'accueil des étudiants internationaux**. C'est l'objectif du présent observatoire, qui croise de manière inédite les points de vue des établissements et des étudiants. L'analyse s'attache à détailler, à chaque étape de la mobilité, les dispositifs proposés aux étudiants internationaux : préparation au départ, démarches administratives à l'arrivée, recherche de logement, intégration dans l'établissement, jusqu'aux suites de la mobilité.

1- Institut statistique de l'UNESCO (ISU), octobre 2019.

2- Soit près de 260 000 étudiants en mobilité internationale (ISU, octobre 2019).

3- Image et attractivité de la France auprès des étudiants étrangers, Les Notes, n°54, Campus France et Kantar, janvier 2018. 78% des étudiants interrogés citent le rayonnement culturel de la France comme critère de choix, contre 46% pour la qualité des formations dispensées et 34% pour la réputation des établissements ou des enseignants.

Plusieurs sources ont été mobilisées :

- **une grande enquête auprès des étudiants internationaux**, rassemblant 9 135 réponses.
- **une compilation des questionnaires sur l'accueil**, issue des formulaires de candidature au label « Bienvenue en France »
- **des entretiens auprès d'étudiants internationaux** aux profils variés ainsi qu'avec des responsables d'établissements.

Il en résulte une analyse détaillée qui, grâce au croisement des perspectives étudiantes et institutionnelles, met en exergue les innovations et les bonnes pratiques de l'accueil des étudiants internationaux, mais aussi ses points d'achoppement.

L'observatoire entend ainsi proposer aux différents acteurs de l'accueil étudiant des pistes de réflexion sur les dispositifs à mettre en place, à étendre ou à faire évoluer. Conçu comme une étude récurrente, il permettra au fil des éditions de prendre le pouls de la mobilité étudiante entrante et de mesurer l'impact des politiques publiques en sa faveur.

LES SOURCES DE L'ENQUÊTE⁴

Afin de réaliser cette note, le service Études de Campus France s'appuie sur quatre sources :

- un questionnaire composé de 149 questions diffusé sur internet, relayé par les établissements d'enseignement supérieur membres du Forum Campus France, par les espaces Campus France et sur les réseaux sociaux. 9 135 répondants ont participé au sondage ;
- le questionnaire du label « Bienvenue en France », complété par les établissements désireux de s'engager dans le processus de labellisation. 69 réponses d'établissements labellisés en 2019 ont été analysées ;
- cinq entretiens qualitatifs semi-directifs ont été menés avec des étudiants. Ils ont permis aux étudiants de s'exprimer librement sur les sujets qui leur importent ;
- six entretiens ont également été menés avec des établissements afin qu'ils puissent décrire plus précisément leurs politiques et dispositifs d'accueil en direction des étudiants internationaux et évoquer leurs stratégies de recrutement.

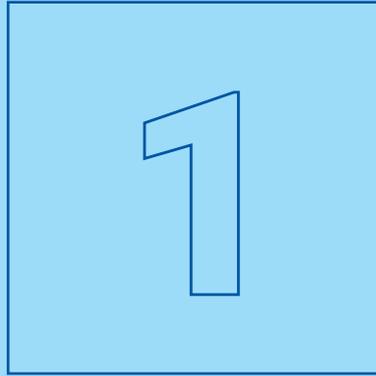
Précision méthodologique

Pour les besoins de l'étude, les séjours d'échange et la mobilité diplômante ont été distingués.

Les séjours d'échange concernent les étudiants et les étudiantes inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger, qui effectuent un séjour d'études en France sans toutefois obtenir un diplôme de l'établissement français.

Un séjour de mobilité diplômante implique l'inscription de l'étudiant dans un établissement français au sein d'un cursus sanctionné par un diplôme. Les étudiants en double diplôme sont en mobilité diplômante.

⁴ Une méthodologie plus complète est présentée en annexe, p. 52.



La préparation de la mobilité

Une mobilité commence toujours par l'élaboration d'un projet. L'étudiant choisit une destination selon ses aspirations, sa discipline, sa langue, ses réseaux familiaux mais aussi certaines contraintes (financières en particulier). Comprendre les chemins de la décision et les ressources grâce auxquelles s'informent les étudiants permet de mettre en place des stratégies de communication et de recrutement efficaces.

L'admission de l'étudiant dans un établissement ne suffit cependant pas à la concrétisation de son projet. Pour un grand nombre d'entre eux, partir étudier à l'étranger n'est possible qu'à la suite de l'obtention d'un visa. Cette partie s'intéresse ainsi aux procédures par lesquelles ceux-ci doivent passer et aux difficultés que certains ont pu rencontrer.

1. La construction du projet d'études	10
2. La plateforme Études en France et les procédures d'obtention du visa	16

1. LA CONSTRUCTION DU PROJET D'ÉTUDES

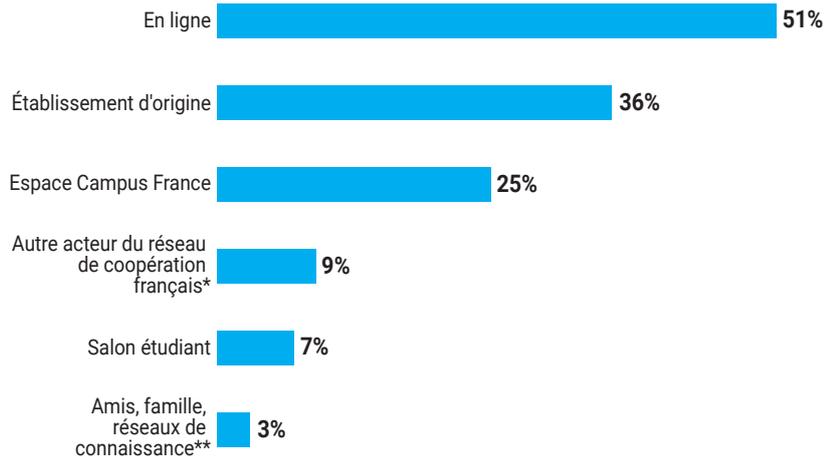
La préparation d'un séjour d'études commence par la construction du projet de l'étudiant à l'aide des informations disponibles.



Internet

1^{re} source d'information pour le choix de la formation

Sources d'information citées par les répondants



6 028 répondants, taux de réponse : 100%.

*Ambassade de France, Institut français, Alliance Française, AFD, etc.

**Dont les alumni de retour d'un séjour en France et les amis français ou vivant en France.

LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX S'INFORMENT D'ABORD EN LIGNE

La principale source d'information des étudiants interrogés pour construire leur projet d'études en France est internet ; **51% d'entre eux ont effectué des recherches en ligne pour s'informer**, sur des sites généralistes, comme celui de Campus France, et sur les sites des établissements.

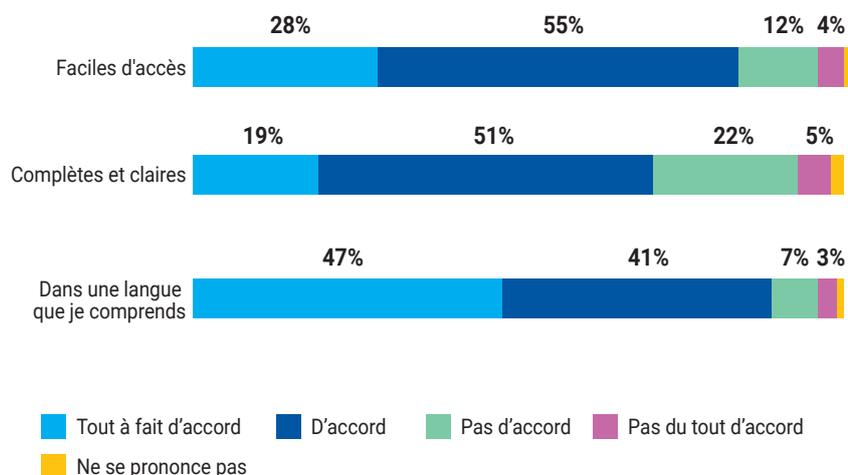
Sans surprise, **les étudiants en mobilité encadrée s'appuient beaucoup plus que les autres sur leur établissement d'origine pour définir leur projet** : ils sont 64% à avoir consulté leur établissement, que ce soit leurs professeurs ou leur service de relations internationales, contre seulement 29% pour les étudiants en mobilité diplômante.



70%

des étudiants jugent les sites des établissements clairs et complets

Évaluation des sites internet des établissements par les étudiants interrogés



Faciles d'accès : 2 353 répondants. Taux de réponse : 98%.

Complètes et claires : 2 184 répondants. Taux de réponse : 91%.

Dans une langue que je comprends : 2 242 répondants. Taux de réponse : 94%.

Les sites internet des établissements sont jugés faciles d'accès à 83%, complets et clairs à 70% et dans une langue compréhensible par l'étudiant à 88%. Ces taux varient en fonction de la langue maternelle. **Les étudiants de langue maternelle anglaise se montrent les plus critiques** vis-à-vis des sites internet des établissements français. Ainsi, 47% d'entre eux regrettent des informations incomplètes et peu claires. L'absence de traduction systématique des pages et l'exigence particulière de ces étudiants, étatsuniens, britanniques et indiens pour la plupart, en sont vraisemblablement la cause.

Les principaux points d'amélioration des sites des établissements pointés en commentaire sont :

- **l'ergonomie des sites** qui rend parfois difficile l'accès à l'information ;
- **l'absence de mise à jour régulière** des informations en ligne ;
- **l'absence de traduction en anglais** pour certaines pages des sites, ou bien des traductions de mauvaise qualité.

La traduction en d'autres langues étrangères que l'anglais est peu demandée. En effet, la quasi-totalité des répondants d'une langue maternelle autre que le français ou l'anglais a appris l'une de ces deux langues, et la pratiquent à un niveau avancé.

« Il est souvent arrivé que j'essaie de trouver une information à partir de la page d'accueil en anglais, mais qu'après avoir cliqué sur un élément, je sois redirigé vers la page en français, ce qui est très peu pratique pour un débutant. »

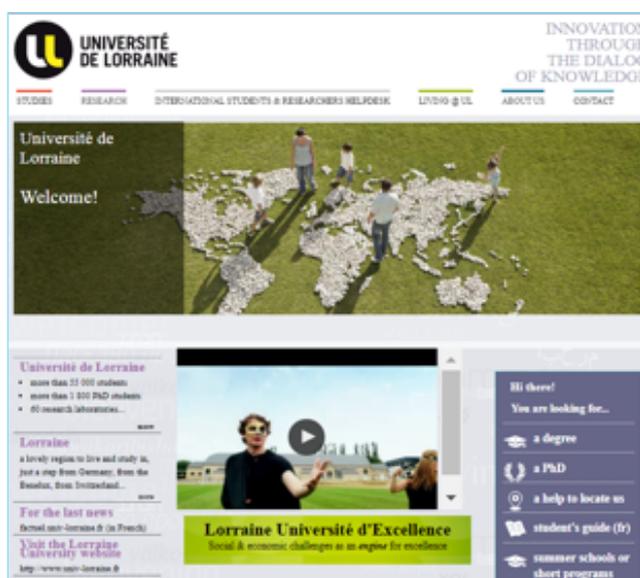
Étudiant taiwanais en master de sciences humaines.
Traduit de l'anglais.

LES ÉTABLISSEMENTS ADAPTENT LEURS OUTILS NUMÉRIQUES AUX ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

La mise à disposition d'informations sur la vie en France et les offres de formation, en français, mais aussi dans des langues étrangères, est donc **indispensable au recrutement des étudiants en mobilité diplômante**, qui représentent une large majorité des étudiants étrangers en France⁵.

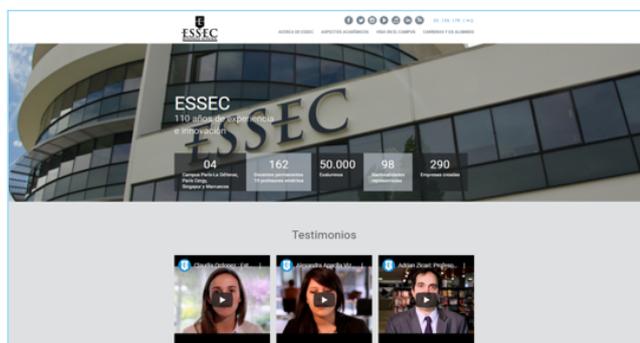
Les établissements d'enseignement supérieur ont tous conscience de l'importance du numérique pour leur politique d'attractivité. En effet, **l'ensemble des établissements observés pour cette étude dispose de pages internet en langue anglaise**.

La grande majorité d'entre eux a choisi d'intégrer les pages traduites à leur site principal, tandis que d'autres optent pour la création d'un site distinct dédié aux étudiants internationaux. Pour les trois quarts des établissements, ce sont les pages concernant la vie étudiante qui sont le plus souvent traduites de manière extensive en anglais, les pages relatives à l'information sur la vie en France l'étant moins systématiquement.



> L'Université de Lorraine a fait le choix d'un site dédié à l'international en anglais et en français. www.welcome.univ-lorraine.fr

Ces pages sont pour l'instant peu traduites dans d'autres langues étrangères, même si plusieurs établissements indiquent avoir prévu **des traductions dans d'autres langues**, principalement en espagnol et en chinois. Ces traductions sont à destination des étudiants, mais également de leurs parents, qui sont nombreux à s'investir dans le choix de l'établissement de leur enfant sans pour autant pratiquer le français ou l'anglais à un niveau suffisant⁶.



> L'ESSEC a mis en place des sites web dédiés au recrutement dans des langues étrangères, ci-dessus en espagnol. www.essec.es

5- Parmi les étudiants de nationalité étrangère dans les universités françaises en 2018-2019, 74% sont en mobilité diplômante, 8% en mobilité d'échange et 18% sont des étudiants étrangers non mobiles, ayant obtenu leur baccalauréat en France (MESRI-SIES, 2019).

6- Il semble que cela soit particulièrement le cas en Chine. Information tirée de l'entretien sur site à Burgundy School of Business réalisé le 19 novembre 2019.

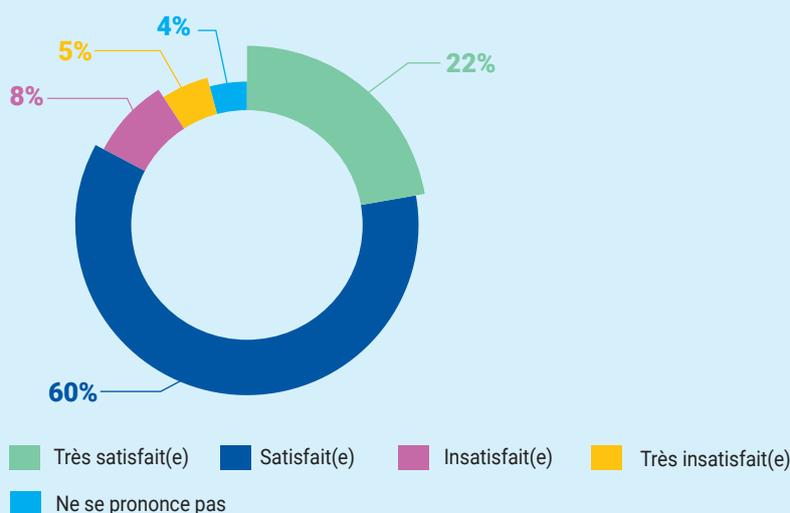
On relève des initiatives intéressantes qui vont plus loin dans la mise à disposition d'informations utiles aux futurs étudiants internationaux. L'Université de Reims Champagne-Ardenne diffuse ainsi sur les réseaux sociaux **des vidéos de présentation et de témoignages**. Rennes School of Business a, pour sa part, créé **des pages Facebook et des comptes Instagram** dédiés aux étudiants d'Inde, de Taïwan ou encore d'Amérique latine, afin de compléter les informations du site de l'établissement.

LE SITE INTERNET DE CAMPUS FRANCE, UN OUTIL APPRÉCIÉ

Le site internet de Campus France met à la disposition des étudiants internationaux de nombreuses pages d'informations relatives aux études et à la vie en France, ainsi qu'aux démarches à effectuer. Un catalogue des programmes de bourses et des annuaires de formations sont également alimentés : annuaires des licences et des masters, portail recherche, CampusArt⁷, catalogue « Taught in English » des programmes en anglais, catalogue des programmes courts et des écoles d'été.

Parmi les répondants à l'enquête, 2 667 personnes ont consulté le site de Campus France au cours de la préparation de leur projet d'études, la majorité dans le cadre d'une mobilité diplômante. Un tiers de ces étudiants sont récipiendaires de bourses gérées par l'agence.

Niveau de satisfaction des utilisateurs du site de Campus France



2 662 répondants, taux de réponse : 100%.

82% des utilisateurs du site se déclarent satisfaits, voire très satisfaits de leur expérience. Beaucoup disent avoir trouvé toutes les informations nécessaires à leur séjour sur les différentes pages dédiées.

« On y trouve des informations utiles pour nos études en France. Le site de Campus France nous permet de dissiper les doutes et répondre facilement aux questions. Ce site nous aide avec les démarches dans la vie quotidienne pendant le séjour des études, mais également avant et après le départ. »

Étudiant polonais en licence de sciences humaines et sociales.



82%
des répondants
sont satisfaits du site
de Campus France

LES SALONS, DES TERRAINS PEU EXPLORÉS PAR LES ÉTUDIANTS

Sur l'ensemble des étudiants ayant répondu à l'enquête, **7% ont visité un salon étudiant pour préparer leur séjour**. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les étudiants partant en mobilité individuelle (9%) ; à l'inverse, elle baisse pour les étudiants non francophones (5%).

La fréquentation des salons varie également suivant l'origine des étudiants. **Elle est plus commune chez les répondants d'Amérique du Nord et d'Asie-Océanie (10%)**, en particulier chez les étudiants vietnamiens (19%) et chinois (13%). Les étudiants européens non communautaires ainsi que les étudiants du Moyen-Orient visitent moins les salons que les autres (respectivement 4% et 5%). Ainsi, les étudiants russes sont seulement 3% à déclarer avoir visité un salon pour s'informer avant leur départ.

Quant aux établissements, **leur participation est souvent conditionnée à leur taille, et donc à leur budget**. Certains développent d'autres stratégies de recrutement. Burgundy School of Business (BSB) a ainsi recruté une salariée en Chine dans le but de promouvoir l'école et de constituer un réseau d'agents de recrutement dans le pays et plus largement en Asie ; le même dispositif existe également en Côte d'Ivoire.



des étudiants se sont informés auprès d'un Espace Campus France

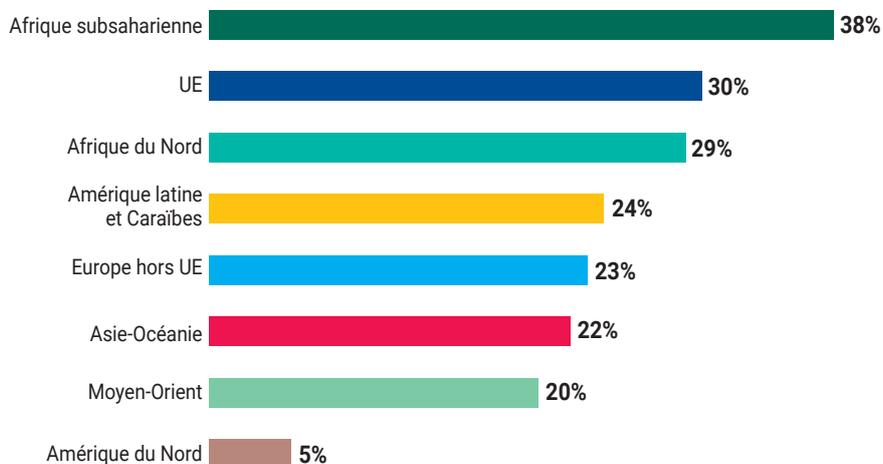
LES ESPACES CAMPUS FRANCE

Aujourd'hui **au nombre de 259, les Espaces et Antennes Campus France sont répartis dans 127 pays**. Sous la responsabilité des ambassadeurs et en lien avec Campus France, ils ont pour mission principale de **promouvoir l'enseignement supérieur français auprès des étudiants** des pays dans lesquels ils sont implantés. Ils informent ces derniers sur les formations correspondant à leur profil, les guident dans la construction de leur projet d'études et les aident à s'acquitter des démarches administratives indispensables à leur départ. Les Espaces sont par ailleurs en charge de la procédure Études en France dans les pays concernés⁸.

Un quart des étudiants répondant à l'enquête a déclaré avoir sollicité les Espaces Campus France à des fins d'orientation (hors entretien dans le cadre de la procédure Études en France). La consultation d'un Espace est plus fréquente chez les étudiants concernés par Études en France – 32%, contre 15% pour les autres.

La langue est également un facteur important : **38% des étudiants ayant le français comme langue maternelle ont déclaré avoir visité un Espace, contre 23% pour les autres**.

% d'étudiants ayant consulté un Espace par zone géographique



6 028 répondants, taux de réponse : 100%.

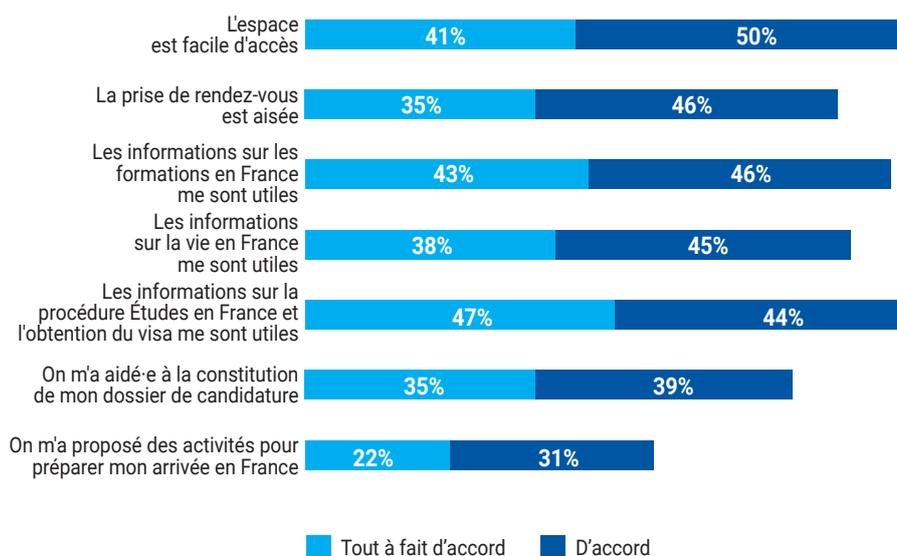
⁸- cf. page 17.

Les étudiants et étudiantes d'Afrique ont davantage tendance à se renseigner auprès d'un Espace pour leur projet que dans les autres régions. Plusieurs facteurs complémentaires se conjuguent pour expliquer la plus ou moins grande fréquentation des Espaces : la proximité géographique d'un Espace ou d'une Antenne, le recours des étudiants de certains pays à des agences privées pour l'élaboration de leur projet d'études (Chine, Turquie), le niveau préalable de connaissance du système universitaire français, etc.

L'avis des répondants sur l'action des Espaces est globalement très positif.

Proportion d'étudiants satisfaits des missions

des Espaces Campus France



1 504 répondants, taux de réponse : de 89% à 95% suivant les questions.

Les Espaces sont jugés **faciles d'accès par 91% des répondants**⁹. Certains évoquent toutefois la distance entre l'Espace et leur domicile ou des horaires d'ouverture parfois resserrés ; d'autres demandent une plus grande diffusion de l'information directement dans les lycées et universités locaux.

13% des étudiants ne trouvent cependant pas la prise de rendez-vous facile, une proportion qui monte même à 32% chez les étudiants d'Afrique du Nord et à 20% chez les étudiants du Moyen-Orient¹⁰. La difficulté d'obtenir un rendez-vous dans les temps est soulignée dans les commentaires.

89% des répondants ont jugé utiles les informations dispensées par les Espaces à propos de l'offre de formation¹¹, et **83% celles sur la vie en France**¹². Un certain nombre d'étudiants auraient cependant souhaité obtenir davantage de conseils, tant sur la constitution du dossier que sur les premières démarches à faire en France ; l'idée d'un partage d'expérience avec les alumni émerge de plusieurs commentaires. D'autres auraient également apprécié des renseignements sur l'insertion professionnelle en France une fois les études terminées. Plus largement, les étudiants ayant visité un Espace pour l'élaboration de leur projet d'études sont **en demande de davantage de suivi et d'accompagnement** de la part des équipes Campus France. 53% des répondants disent avoir eu accès à des activités pour préparer leur départ, un taux qui grimpe à 67% pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse gérée par Campus France.

9- 1 426 répondants, taux de réponse : 95%. 6% ne sont pas d'accord, voire pas du tout d'accord. 3% ne se prononcent pas.

10- 1 343 répondants, taux de réponse : 89%. 5% ne se prononcent pas.

11- 1 397 répondants, taux de réponse : 93%. 3% ne se prononcent pas.

12- 1 389 répondants, taux de réponse : 92%. 3% ne se prononcent pas.

Enfin, il faut souligner un **très grand nombre de commentaires positifs**¹³, remerciant l'aide des Espaces Campus France dans la concrétisation de leur projet. La réactivité des équipes est très souvent soulignée par les répondants.

« Les Espaces Campus France assurent une liaison très efficace entre les étudiants internationaux et les différentes universités en France. Dans mon cas, l'Espace m'a aidée et guidée dans le processus, et mon séjour en France a été inoubliable. »

Étudiante ghanéenne en licence à l'université.

Les Espaces Campus France constituent également **des relais des établissements** dans les pays étrangers. Certains, comme l'Université de Montpellier, y envoient de la documentation à l'intention des étudiants. D'autres, comme l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, organisent des événements de recrutement en mobilisant, via les Espaces Campus France, leurs alumni présents dans le pays.

« Au début, c'était difficile de comprendre certains termes comme « grande école », chaque pays ayant son propre système d'enseignement. Je me suis rendu à l'espace Campus France pour y trouver de l'aide et tout s'est bien passé. »

Étudiant indien en formation d'ingénieurs.
Traduit de l'anglais.

2. LA PLATEFORME ÉTUDES EN FRANCE ET LES PROCÉDURES D'OBTENTION DU VISA

Les étudiants internationaux ne sont pas concernés par les mêmes procédures. Elles peuvent différer en fonction du pays où ils effectuent leur candidature, du niveau et de l'établissement demandé :

- les étudiants en provenance de l'UE n'ont évidemment pas besoin de visa et doivent candidater, en première année de licence, aux établissements d'enseignement supérieur via **la plateforme Parcoursup**, tout comme les étudiants français ;
- les étudiants des pays concernés par **la procédure Études en France** suivent cette dernière (cf. infra) ;
- les autres étudiants font une demande d'admission préalable (DAP) dans le cas d'une première année de licence ou font une demande individuelle à un établissement et peuvent solliciter un visa une fois leur admission confirmée¹⁴.

Les expériences varient ainsi d'un étudiant à l'autre. Toutefois, Études en France est la procédure la plus suivie : elle est mise en place dans tous les grands pays d'origine de la mobilité étudiante en France et s'étend progressivement à de nouveaux territoires.

¹³- Sur 301 commentaires pertinents à propos des espaces Campus France, 172 étaient positifs.

¹⁴- Une section du site de Campus France est consacrée aux différentes voies de candidature : <https://www.campusfrance.org/fr/candidature-enseignement-superieur-france>

ÉTUDES EN FRANCE, UNE PLATEFORME APPRÉCIÉE QUI MÉRITE D'ÊTRE ENCORE SIMPLIFIÉE

LA PROCÉDURE ÉTUDES EN FRANCE

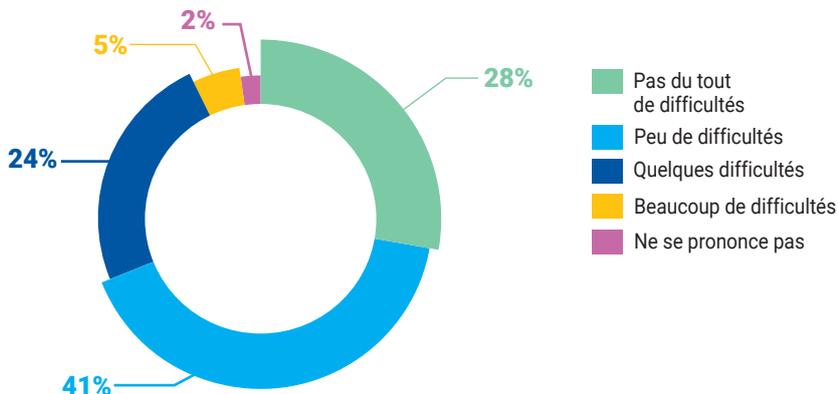
La plateforme Études en France est une **procédure entièrement dématérialisée** qui permet de gérer **l'ensemble des démarches d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur jusqu'à la demande de visa**. Gérée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, elle s'adresse aux étudiants résidant dans l'un des 44 pays concernés¹⁵. Cette plateforme permet de déposer les demandes d'inscription, de dialoguer avec l'Espace Campus France et de communiquer avec les établissements dans lesquels l'étudiant souhaite s'inscrire. Une fois le dossier numérique complété par l'étudiant, l'Espace Campus France le consulte, invite le candidat à un test de français le cas échéant et le convoque à un entretien individuel. Le dossier est ensuite transmis au consulat.

En simplifiant considérablement la candidature des étudiants internationaux, la procédure Études en France constitue un véritable outil d'attractivité pour le système d'enseignement supérieur français.

Parmi les répondants étudiants à notre enquête, 2 818 personnes étaient passées par la procédure¹⁶, dont 55% d'étudiants en mobilité diplômante et 18% en échange.

Les établissements, quant à eux, sont de plus en plus nombreux à rejoindre la plateforme pour recruter les étudiants internationaux. Sur les 69 établissements étudiés, 61 étaient connectés à Études en France et 55 disaient l'utiliser pour leurs recrutements.

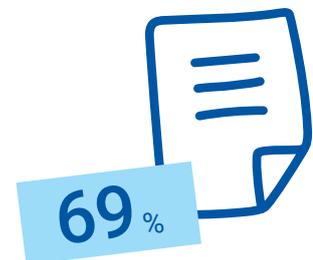
Niveau de difficulté rencontré lors de la procédure Études en France



2 808 répondants, taux de réponse : 100%

La majorité (69%) des répondants concernés par la procédure Études en France n'ont rencontré que peu, voire aucune difficulté, et de nombreux commentaires soulignent la fluidité de la procédure.

Plus d'un quart des répondants ont soulevé des difficultés notables lors de la soumission de leur candidature. Les étudiants de langue maternelle anglophone ont rencontré davantage de difficultés que les autres, la plateforme n'étant en effet pas systématiquement proposée en anglais.



69%
des répondants n'ont pas rencontré de difficulté avec la procédure Études en France

15- Pour la liste complète des pays concernés, se référer à la page du site Campus France consacrée à la procédure : <https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>

16- 48% des répondants sont donc passés par Études en France. 5 874 répondants, taux de réponse : 97%.

Un grand nombre d'étudiants estiment cependant **la procédure complexe et disent avoir manqué d'informations** sur les modalités de candidature ou sur les formations proposées via la plateforme. **La multiplicité des démarches** à effectuer est également relevée.

« Toutes les informations concernant l'établissement, le visa, la sécurité sociale, etc. pour les étudiants internationaux devraient être rassemblées sur un unique portail. Se rappeler sur quel site était telle ou telle information peut être très déroutant et je ne pouvais jamais trouver exactement l'information que je cherchais au moment où j'en avais besoin. (...) Il faudrait également un tableau expliquant le rôle des différents organismes que l'on peut être amené à rencontrer. Je n'avais pas entendu parler de VFS¹⁷ jusqu'au moment de postuler pour l'entretien consulaire et je n'étais pas sûr de m'adresser au bon organisme. Simplifiez et clarifiez la procédure ! »

Étudiant états-unien en bachelor dans une école de commerce.
Traduit de l'anglais.

Des répondants expliquent également avoir eu des problèmes liés au fait que leur établissement d'accueil n'était pas connecté à la plateforme, ou à la particularité de leur situation – des doctorants en cotutelle par exemple.

Des difficultés d'ordre technique éprouvées sur la plateforme sont également soulignées : la taille maximale trop faible des documents à importer, l'ergonomie du site ou encore l'aspect chronophage de la procédure.

DES OUTILS DE CANDIDATURE DIFFÉRENTS POUR CHAQUE TYPE DE RECRUTEMENT

La nécessité de dématérialiser les procédures de candidature et d'admission, en particulier pour les étudiants internationaux, est à l'esprit de tous les établissements, tous types confondus. Un grand nombre d'entre eux **développent ainsi leurs propres plateformes** en se basant sur des applications ou des progiciels (eMundus, Mobility Online, Top Apply, Aurion...) : l'Institut Mines-Télécom Business School a ainsi lancé un **outil de candidature permettant de gérer les mobilités entrantes et sortantes**. Il est fréquent qu'un établissement utilise différentes plateformes pour différents profils d'étudiants ou différents types de mobilité.

Certaines plateformes de candidatures sont **communes à plusieurs établissements** qui proposent des formations similaires. Celles-ci peuvent être pilotées par des organismes tiers : **la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France propose ainsi le service « Join a School in France »¹⁸**, qui recrute chaque année environ trois mille candidats pour des écoles de commerce, d'ingénieurs, de mode ou encore de gastronomie ; CampusArt aide pour sa part les écoles d'art, de design ou encore d'architecture à recruter à l'international.

CAMPUSART¹⁹

CampusArt est un réseau de 122 établissements d'enseignement supérieur français proposant des formations en art, design, mode, musique, architecture, etc., et animé par Campus France. Plus de 500 formations sont répertoriées dans son catalogue en ligne, qui offre également un espace de candidature pour les étudiants. Ceux-ci, grâce à un seul dossier électronique, peuvent ainsi postuler à plusieurs formations et être contactés par les établissements du réseau.

¹⁷- VFS Global est une société de sous-traitance de recueil des demandes de visa à laquelle certaines missions diplomatiques françaises font appel.

¹⁸- <http://joinaschoolinfrance.com/education/home.aspx>

¹⁹- <http://www.campusart.org/>

L'OBTENTION DU VISA, ULTIME ÉTAPE AVANT LE DÉPART

Une fois que l'étudiant a décroché une admission dans un établissement français, il lui reste à obtenir un visa avant son départ, si tant est qu'il n'en soit pas dispensé (étudiants communautaires en particulier).

73% des répondants ayant eu besoin d'un visa²⁰ déclarent n'avoir eu aucune ou très peu de difficultés à l'obtenir. Cette proportion reste la même suivant que l'étudiant ait suivi la procédure Études en France ou non, ou bien qu'il soit francophone (langue première ou apprise) ou non.

On constate un **léger écart entre les étudiants boursiers et non boursiers**, ce qui met en avant l'accompagnement plus important dont bénéficient les étudiants récipiendaires d'un financement.

Les étudiants expliquant avoir rencontré le plus de difficultés se plaignent notamment **de ne pas avoir réussi à prendre des rendez-vous** dans le temps imparti, ou d'avoir obtenu leur visa seulement quelques jours avant leur départ, voire après la date de leur vol. **L'absence d'informations et de documents en d'autres langues que le français** est parfois reprochée par ces étudiants souvent confrontés pour la première fois à des démarches consulaires. Le ministère de l'Intérieur a diffusé en 2019 au sein des Espaces Campus France un document d'information en français et en anglais sur la procédure de visa afin de mieux informer les étudiants et de leur faire prendre conscience des délais à respecter.

Certains répondants suggèrent enfin une dématérialisation complète de la procédure de visa pour éviter des déplacements parfois coûteux et multiples dans les villes où sont présents les consulats.



des répondants n'ont pas rencontré de difficulté pour obtenir leur visa

L'enjeu du recrutement des étudiants étrangers a bien été compris par les établissements qui, peu à peu, mettent en place les outils nécessaires à leur attractivité à l'international, et notamment au niveau de **leur communication en ligne, voie privilégiée par les étudiants** pour s'informer et choisir leur destination.

La préparation au départ (construction des dossiers de candidature, procédures d'admission, obtention du visa...) est également importante. Les étudiants, souvent jeunes et appréhendant un séjour dans un pays étranger, ont besoin de se sentir épaulés. **Le rôle des Espaces Campus France** prend alors tout son sens : malgré la complexité des procédures à effectuer, un étudiant bien accompagné par l'Espace de son pays gardera un souvenir positif de cette période.

PISTES DE RÉFLEXION

Améliorer la manière dont on recrute et prépare les étudiants internationaux à un séjour en France devra nécessairement passer par :

- la mise à disposition d'informations détaillées en plusieurs langues, avec des traductions de qualité, sur l'offre de formation, mais aussi sur la vie en France et les démarches à effectuer ;
- la simplification des procédures d'admission et d'obtention de visa, là aussi en prenant soin à ce que les démarches soient accessibles aux non-francophones ;
- la multiplication des dispositifs d'accompagnement individualisé des étudiants, comme ceux dont bénéficient les boursiers du Gouvernement français auprès des Espaces Campus France par exemple.

²⁰- 91% des étudiants répondants ont dit avoir eu besoin d'un visa. Taux de réponse : 96%.



2

Accompagner l'arrivée de l'étudiant

L'arrivée de l'étudiant est un moment crucial. Elle forge la première impression qu'il ou elle aura de son séjour en France. Elle implique des préoccupations très concrètes : où dormir, comment se rendre à son logement ou encore qui contacter pour obtenir de l'aide. Cette étape peut être l'occasion de mauvaises expériences pour les étudiants internationaux qui sont nombreux à se sentir perdus dans ce nouvel environnement.

Les jours suivant l'arrivée s'accompagnent également de nouvelles démarches administratives : titre de séjour, attestation de sécurité sociale et diverses inscriptions. Il est indispensable que l'étudiant ne soit pas laissé seul face à ces nombreux obstacles.

1. Les services proposés à l'arrivée des étudiants internationaux	22
2. Aider l'étudiant à trouver un logement	24
3. Les premières démarches administratives	29
4. Regrouper les démarches pour les faciliter : le bureau d'accueil	32

1. LES SERVICES PROPOSÉS À L'ARRIVÉE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX



19%

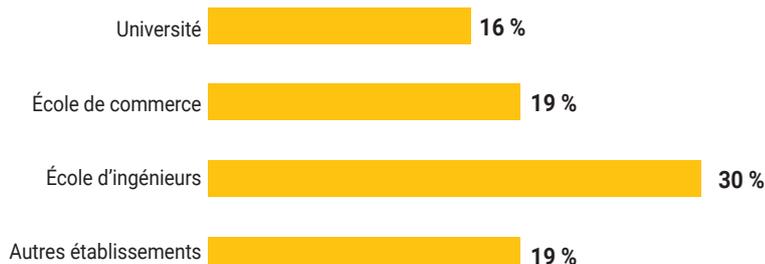
des étudiants sont accueillis à leur arrivée en France

Afin de pallier l'appréhension de l'arrivée dans un nouveau pays, certains établissements mettent en place des dispositifs d'accueil dès les premiers pas de l'étudiant en France.

ACCUEILLIR L'ÉTUDIANT À SON ARRIVÉE EN GARE OU À L'AÉROPORT

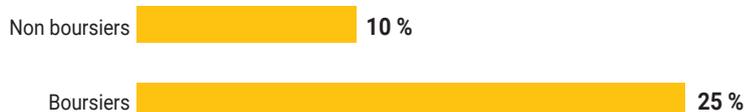
Parmi les répondants, seuls 19% disent avoir été accueillis à la gare ou à l'aéroport²¹. Ce taux varie de 16% pour les étudiants internationaux à l'université à 30% pour ceux en école d'ingénieurs. Les boursiers, et plus généralement les étudiants en mobilité encadrée, sont également plus souvent accueillis à la gare ou à l'aéroport.

Les bénéficiaires d'un accueil gratuit en gare ou à l'aéroport par type d'établissement



5 654 répondants, taux de réponse : 95%.

Les bénéficiaires d'un accueil gratuit en gare ou à l'aéroport selon s'ils sont boursiers ou non



5 722 répondants, taux de réponse : 95%.



91%

des étudiants ont trouvé le service d'accueil utile voire très utile

Les étudiants internationaux ayant bénéficié de ce service l'ont, à 91%, trouvé utile ou très utile²². À l'inverse, ceux n'ayant pas été accueillis rapportent avoir rencontré de nombreuses difficultés.

²¹- 5 722 répondants, taux de réponse : 95%. 7% des répondants jugent la question non pertinente.

« J'aurais aimé avoir quelqu'un qui m'attende à l'aéroport pour me guider vers ma destination et aussi me rassurer un peu. En effet, à mon arrivée en France, j'ai dû me débrouiller seul pour aller à la gare et trouver mon train alors que je ne connaissais pas le pays qui est très différent du mien. Cela n'a pas été simple. »

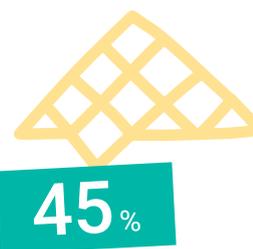
Étudiant djiboutien en master à l'université.

L'accueil des étudiants en gare ou à l'aéroport est **principalement assuré par Campus France (45%), l'établissement d'accueil (37%) et des associations (13%)**. Si Campus France accueille en priorité les étudiants boursiers, les établissements, souvent **par le biais des associations étudiantes**, peuvent proposer un service de réception à l'ensemble des étudiants internationaux ; c'est le cas par exemple à l'**Université de Lorraine**.

D'autres mettent en place des services d'accueil payants. C'est notamment le cas du **dispositif Toul'Box de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**, un ensemble de services proposé aux étudiants et chercheurs arrivant à Toulouse. Selon les forfaits et les options choisis, la Toul'Box permet un accueil en gare ou à l'aéroport, un accompagnement dans la recherche du logement ou encore une aide à l'accomplissement des formalités administratives (compte en banque, titre de séjour, etc.).

Cet accueil offre également un premier contact avec d'autres étudiants. Les établissements d'enseignement supérieur de Montpellier, Nîmes et Perpignan²³ organisent un « **Parrainage International** ». Ce dispositif d'accueil est gratuit et personnalisé pour les étudiants internationaux : ils sont suivis par un parrain ou une marraine lors de la préparation de leur séjour ainsi qu'à leur arrivée. S'ils le souhaitent, ils peuvent aussi aider les étudiants internationaux dans leurs démarches administratives et les guider à travers leur nouveau campus et ville.

Ce service est avant tout utile aux étudiants arrivant de loin et/ou dans des grandes villes. Burgundy School of Business, à Dijon, dispose ainsi d'une offre d'accueil en gare, mais tous les étudiants internationaux ne la sollicitent pas ; au contraire, il semblerait que le service soit de moins en moins demandé²⁴.



45%
des étudiants
accueillis le sont
par Campus France

HARMONISER LES INITIATIVES EXISTANTES

Multiplier les initiatives d'accueil n'est pas forcément nécessaire ; il est plus utile d'aider à **bien identifier celles qui existent déjà**. En effet, les acteurs de l'accueil des étudiants internationaux sont nombreux – région, département, métropole, ville, ComUE, CROUS, service de relations internationales de l'établissement – et leurs actions tendent à se recouper ou manquent parfois de visibilité. Le label « **Bienvenue en France** » est l'occasion de les recenser.

Différentes initiatives coexistent souvent au sein d'un même établissement. L'Université de Franche-Comté a ainsi effectué un audit à ce sujet, afin de coordonner les actions du service de relations internationales (principalement en direction des étudiants en mobilité encadrée) et des autres composantes de l'établissement.

Une meilleure coordination entre les collectivités territoriales et les établissements sur cette thématique permettrait de proposer à ces derniers un accueil de meilleure qualité aux étudiants internationaux²⁵. **La collaboration entre établissements d'un même territoire** est également utile pour mutualiser les initiatives : à Strasbourg, grâce à une convention entre les deux établissements, les étudiants de l'ENGEES peuvent profiter des services mis en place par l'Université de Strasbourg²⁶.

22- 1 051 répondants, taux de réponse : 99%. 5% des répondants ne se prononcent pas.

23- Établissements précédemment rassemblés sous la ComUE Languedoc-Roussillon Universités, dissoute le 1^{er} janvier 2020.

24- Entretien sur site à Burgundy School of Business, le 19.11.2019.

25- La région Grand Est disposait en 2016-2017 d'un budget de plus de trois millions d'euros pour la mobilité (entrante et sortante). Des ressources humaines lui sont spécifiquement dédiées. Source : Observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, Observatoire, n°1, Campus France, juin 2018. https://ressources.campusfrance.org/publications/divers/fr/Observatoire_Territorial_mobilite_fr.pdf

26- Entretien avec l'ENGEES, le 18.11.19.

LE LABEL ET L'APPEL À PROJETS « BIENVENUE EN FRANCE »

Pièce majeure du dispositif « Bienvenue en France / Choose France » lancé en novembre 2018 par le Premier ministre, le label « Bienvenue en France », confié par le MESRI à Campus France, a été lancé en 2019. **Pensé comme un instrument de mesure** des actions des établissements d'enseignement supérieur français en direction des étudiants internationaux, le label est également **un outil de communication et de promotion**.

Les critères d'attribution du label ont été définis sur la base de consultations auprès des étudiants internationaux, des établissements et de leurs conférences (CPU, CGE, CDEFI), des postes diplomatiques et des Espaces Campus France, des partenaires et des ministères de tutelle de l'agence. La durée de validité du label est de quatre années, à compter de la date de délivrance. Il se focalise sur la qualité et l'accessibilité de l'information, sur les dispositifs d'accueil, sur l'accompagnement pédagogique, sur la vie de campus ainsi que sur le suivi post-diplômant.

200 établissements se sont intéressés à la démarche dès son lancement. Fin 2019, 178 étaient institutionnellement dans la démarche de labellisation et **75 établissements avaient reçu le label « Bienvenue en France »**.

L'engagement des établissements dans la procédure de labellisation conditionne par ailleurs leur éligibilité à **l'appel à projets « Bienvenue en France »**, **doté de dix millions d'euros et destiné à soutenir les établissements sous tutelle du MESRI dans l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux**. Outre cinq millions d'euros destinés uniquement à la mise en place de guichets multiservices, trois axes prioritaires ont été retenus : le parrainage entre étudiants, le développement des cours de FLE et l'offre en langues étrangères. En 2019, **152 projets ont été subventionnés**.

2. AIDER L'ÉTUDIANT À TROUVER UN LOGEMENT

La recherche d'un logement constitue une source de stress importante pour les étudiants internationaux, en particulier dans les grandes villes – en attestent les nombreux commentaires recueillis sur ce thème.

LE LOGEMENT, UN POINT D'ACHOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le manque d'offres et les loyers élevés inquiètent les étudiants internationaux – en particulier en Île-de-France et dans certaines grandes villes comme Bordeaux. Ceux-ci ne sont en effet pas tous prêts à faire face aux coûts importants qu'implique l'hébergement en France, en particulier dans le parc privé. Beaucoup recherchent des informations précises à ce sujet, notamment sur les coûts cachés (assurance habitation, caution, logement temporaire éventuel, etc.).

La nécessité d'**avoir un garant en France** est souvent un obstacle difficile à surmonter ; un grand nombre de commentaires y fait référence. La garantie Visale, malgré son utilité certaine, a toutefois des limites : limite d'âge, refus de la part de certains propriétaires, procédure parfois longue.

LA GARANTIE VISALE

La garantie Visale est une caution accordée par Action Logement aux étudiants et aux jeunes en alternance. Ce dispositif dispense le locataire d'apporter toute autre caution à son bailleur. En cas d'impayés de loyer ou de charges, Action Logement verse les sommes dues au bailleur, puis se fait rembourser par le locataire. La garantie Visale est accordée si le montant du loyer (charges comprises) est inférieur ou égal à 600 € (800 € en Île-de-France) et si le locataire a moins de 31 ans.

Plus généralement, les étudiants internationaux indiquent avoir souvent le sentiment se retrouver face à **un cercle vicieux administratif** : il leur faut en effet disposer d'un compte bancaire pour pouvoir louer un logement, mais l'ouverture d'un compte nécessite un justificatif de domicile.

Ces difficultés soulignent **l'importance de bien informer les étudiants avant leur départ sur les démarches nécessaires pour pouvoir se loger**. Par ailleurs, si certains ont eu accès à une documentation utile sur le sujet, d'autres mettent en avant le manque d'informations disponibles en langue anglaise. Il existe pourtant des sources d'informations détaillées, comme le site internet de Campus France ou celui de la CIUP²⁷. Il convient de diriger plus systématiquement les étudiants vers de tels outils.



Les étudiants internationaux sont en demande d'information sur l'accès au logement

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES (CROUS)

LES RÉSIDENCES DU CROUS

Les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) offrent la possibilité de loger les étudiants en résidences universitaires près de leur campus, pour un loyer moins cher que dans le parc privé. Au total, plus de 170 000 logements sont disponibles. En outre, le CROUS gère la plateforme **Lokaviz**, qui recense des offres vérifiées de logement chez le particulier. Le CROUS, c'est aussi plus de 650 restaurants universitaires et cafétérias où pour 3,30 euros, il est possible de manger un repas complet et équilibré.

Les résidences du CROUS restent bien souvent la solution la moins onéreuse pour se loger. Nombreux sont les étudiants qui remercient l'organisme. Les boursiers du Gouvernement français ont d'ailleurs un accès automatique aux résidences du CROUS.

Toutefois, du fait du **manque de logements disponibles**, mais aussi de **contraintes spécifiques aux étudiants internationaux** (attente d'une réponse d'une demande de bourse ou de visa, suivi de cours préparatoires, etc.) il reste difficile d'obtenir une place en résidence, qui plus est dès l'arrivée de ces derniers sur leur lieu d'études. Ainsi, il n'est pas rare que les étudiants, du fait de la fermeture estivale des centres, d'absence de chambres disponibles ou de problèmes dans le traitement de leur demande, doivent trouver des solutions d'hébergement temporaire. Ces frais non anticipés compliquent les premières semaines des étudiants internationaux en France.

²⁷- Cité internationale universitaire de Paris, cf. encadré p. 33.



des étudiants boursiers ont été accompagnés dans leur recherche de logement

Par ailleurs, la **qualité des logements** est parfois mise en cause dans plusieurs commentaires, les résidences étant très hétérogènes. Le **manque de réactivité et l'organisation perfectible** des résidences sont également soulignés par certains étudiants internationaux. Enfin, les étudiants qui ne parlent pas français mentionnent souvent **la barrière de la langue et le monolinguisme de beaucoup d'agents**.

Les résidences du CROUS ne sont ainsi **pas toujours adaptées au public international**. Augmenter le nombre d'étudiants internationaux accueillis impliquera nécessairement de revoir à la hausse les capacités d'accueil au sein des résidences et de moduler certaines des procédures d'obtention des chambres. Maintenir une permanence dans les résidences du CROUS pendant l'été permettrait par exemple de répondre aux besoins de ces étudiants²⁸. Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle central à jouer, par exemple en mettant en place des conventions avec les résidences CROUS de leur territoire. Garantir un logement de qualité à un prix raisonnable pour les étudiants internationaux est en effet un facteur d'attractivité non négligeable.

LE LOGEMENT DANS LE PARC PRIVÉ

Se loger dans le parc privé est une solution qui peut coûter très cher dans certaines villes. Cette difficulté se conjugue à une **réticence des propriétaires à louer à des étudiants étrangers** (absence de garants en France) et souvent pour de courtes durées. Les témoignages montrent qu'il existe aussi **un risque plus important d'escroquerie**. En effet, le manque d'informations sur les lois françaises ainsi que l'absence d'accompagnement font des étudiants étrangers des cibles privilégiées : certains propriétaires malveillants rechignent par exemple à rendre la caution une fois la location terminée.

DES ÉTUDIANTS GLOBALEMENT SATISFAITS DE LEUR ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT

Près d'un étudiant international interrogé sur deux a été accompagné dans la recherche d'un logement en France (48%). Ce taux monte à 62% pour les étudiants boursiers mais n'est que de 29% pour les non-boursiers²⁹.

La grande majorité des étudiants internationaux qui ont obtenu de l'aide ont trouvé cet accompagnement utile (94% des étudiants interrogés)³⁰. De nombreux commentaires montrent que la recherche de logement s'est très bien passée et remercient les personnes accompagnatrices.

« Campus France m'a aidé à trouver une chambre à un bon prix et parfaitement bien placée. C'était super, parce qu'il ne me fallait que 30 minutes pour aller au travail. La chambre était dans un endroit magique, la Cité universitaire. On aurait dit un conte de fées. »

Étudiant ukrainien en doctorat à l'université.
Traduit de l'anglais.

Dans 76% des cas, cet accompagnement était gratuit pour les étudiants³¹. 43% des étudiants qui ont obtenu de l'aide ont été accompagnés par Campus France, 39% par leur établissement d'accueil et 20% par le CROUS.

28- Entretien sur site à l'ENGEES, le 18.11.19.

29- 5 700 répondants, taux de réponse : 95%. 6% des répondants jugent la question non pertinente.

30- 2 725 répondants, taux de réponse : 100%. 1% des répondants ne se prononcent pas.

31- 2 730 répondants, taux de réponse : 100%. 5% des répondants ne savent pas.

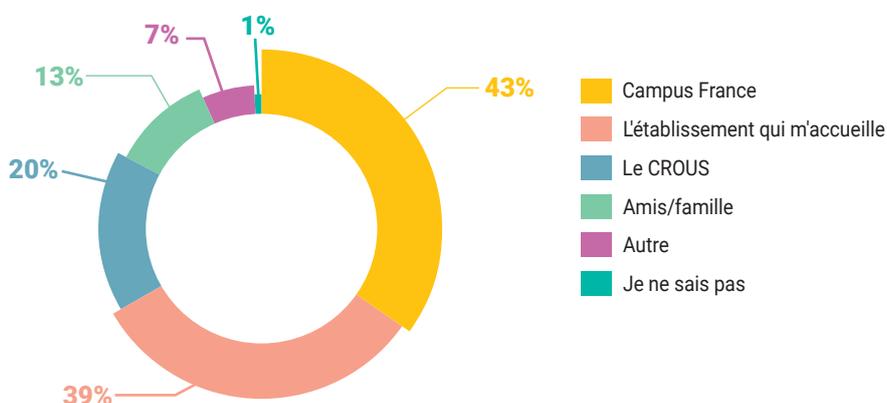
CAMPUS FRANCE, UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR LES BOURSIERS DANS LA RECHERCHE DU LOGEMENT

Le service Hébergement de Campus France propose différents services en lien avec le logement :

- certains programmes bénéficient d'un accueil physique au sein de l'agence à des fins d'informations sur les formalités à remplir pour trouver un logement ;
- d'autres boursiers peuvent passer par Campus France pour réserver une chambre dans les résidences du CROUS ou dans une résidence étudiante privée ;
- Campus France gère également deux résidences sur Paris destinées en particulier aux étudiants stagiaires et aux chercheurs.

Le service assure un suivi des boursiers tout au long de l'année en se faisant le relais des problèmes qu'ils pourraient rencontrer dans leur logement et le cas échéant en intervenant directement.

L'aide à la recherche d'un logement, par type d'accompagnant



2 734 répondants, taux de réponse : 100%.

L'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LES ÉTABLISSEMENTS

Toutes les difficultés liées au logement peuvent parfois mettre en péril le séjour en France des étudiants internationaux. Pour faire face à cette problématique, les établissements sont de plus en plus nombreux à développer des dispositifs d'accompagnement. Parmi les personnes interrogées, ce sont les étudiants en écoles d'ingénieurs qui en ont bénéficié le plus souvent.



62%

des étudiants en école d'ingénieurs ont été aidés pour trouver un logement

Proportion d'étudiants accompagnés dans la recherche d'un logement, par type d'établissement



5 632 répondants, taux de réponse : 93%. 6% des répondants jugent la question non pertinente.

Certains établissements proposent un **accompagnement complet** pour s'assurer des conditions d'hébergement de leurs étudiants. L'école d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI) de La Rochelle a ainsi mis en place, en plus de sa résidence propre, des accords avec plusieurs partenaires et répartit les étudiants entre les différents types de logements en fonction de leurs ressources financières. Elle gère les assurances logement et se porte garante en complément du dispositif Visale. De plus, le service logement épaulé les étudiants internationaux dans leurs démarches de demande d'aide au logement.

Sciences Po (IEP de Paris) a pour sa part développé un dispositif à volets multiples afin de répondre, dans chacun de ses campus, aux besoins d'un grand nombre d'étudiants, et en particulier les plus défavorisés. L'offre se développe fortement chaque année. Le dispositif comprend deux volets :

- un site bilingue où les propriétaires particuliers publient des offres réservées aux étudiants, de Sciences Po : logements individuels, colocations, chambres chez l'habitant, chambres contre services. Les propriétaires sont incités à demander un loyer modéré par rapport au prix du marché, en particulier sur le campus de Paris ;
- des partenariats avec des organismes publics et privés proposant des places dans des résidences étudiantes ou bien dans des familles d'accueil. Le CROUS et la CIUP sont bien sûr privilégiés par Sciences Po, mais des accords existent également avec des résidences privées ou associatives. Un partenariat a ainsi été conclu avec la Ville de Paris, la Mairie du 20^e arrondissement, l'ACLEF et Paris Habitat³² pour un projet de colocation solidaire au sein de la cité Bonnier. Des étudiants occupent des logements neufs à des loyers modérés (300-400 euros par mois) en échange desquels ils s'investissent dans la vie de la cité en collaboration avec des associations locales (rénovation, art, médiation urbaine ou encore accompagnement scolaire).³³

D'autres établissements font le choix de mettre à disposition des logements directement sur le lieu d'enseignement. L'Institut Mines Télécom Business School, à Evry, a par exemple conçu un campus « à l'américaine » permettant aux étudiants de se loger *in situ*. Des locaux communs sont mis à la disposition des résidents (cuisines, salles à manger, laveries, salles de réunion, ...) et tous les logements disposent d'un accès internet. Le campus est doté de nombreux équipements sportifs, un restaurant, une cafétéria, des locaux associatifs, des espaces verts équipés de barbecues et un studio de radio.

32- Association de coopération pour le logement des étudiants de France.

33- Entretien avec Sciences Po réalisé le 29 novembre 2019.

Certains établissements sont même capables de garantir un logement à leurs étudiants internationaux en mobilité encadrée. Ainsi, l'Université de Franche-Comté dispose d'une convention avec le CROUS pour proposer une place en résidence à tous les étudiants en mobilité encadrée qui en font la demande lors de leur procédure d'inscription³⁴. Les étudiants internationaux de l'École nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne sont tous logés à la maison des élèves, la résidence universitaire qui leur est attitrée. Ils sont même prioritaires sur les étudiants nationaux.

Certains proposent **des solutions d'hébergement temporaire** : l'Université d'Artois peut ainsi offrir quelques nuits d'hôtel aux étudiants internationaux qui n'ont pas encore trouvé de logement à leur arrivée. D'autres endossent **le rôle d'intermédiaire entre les étudiants et les bailleurs**. L'École pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA) a ouvert un poste d'assistant logement dédié aux étudiants en programmes internationaux. Celui-ci intervient en amont et tout au long de séjour des étudiants, afin de gérer le parc de résidences, les relations avec les propriétaires, et apporte l'aide nécessaire aux étudiants internationaux, notamment pour la gestion des dossiers de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Les établissements peuvent également agir **en partenariat avec les collectivités territoriales**. C'est notamment le cas au Havre où a été créée en 2010 l'Association havraise pour le logement étudiant (AHLOET) grâce à l'action du Havre Seine Métropole³⁵, de l'université et de cinq autres établissements d'enseignement supérieur de la ville, pour lutter contre l'habitat insalubre et les marchands de sommeil et proposer des solutions abordables et fiables pour les étudiants. L'association décerne un label de qualité aux logements du parc privé répondant à un certain nombre de critères et les réunit sur une plateforme en ligne accessible aux étudiants.

3. LES PREMIÈRES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Une fois arrivés en France et installés dans leur logement, les étudiants internationaux doivent accomplir de nouvelles démarches : inscriptions administrative et pédagogique, sécurité sociale, titre de séjour, ouverture d'un compte en banque, ou encore aide au logement.

Plus de la moitié des étudiants interrogés trouvent **ces démarches complexes à réaliser** ; seulement 5% les ont jugées très faciles³⁶. Dans les commentaires, ils regrettent que les procédures ne soient pas suffisamment dématérialisées, uniquement proposées en français, et que leurs interlocuteurs ne soient que rarement plurilingues. Ainsi, si les établissements offrent d'ores et déjà de l'aide aux étudiants internationaux dans ces démarches, l'enquête révèle des marges de progression importantes dans leur accompagnement.



des étudiants ont trouvé difficiles ou très difficiles les démarches administratives en France

LES DIFFICULTÉS ADMINISTRATIVES

La validation du visa constitue une étape particulièrement importante pour les étudiants internationaux. Grâce à la dématérialisation de la procédure en application depuis mai 2019, cette validation est toutefois devenue bien plus facile à réaliser³⁷.

34- Entretien avec l'Université de Franche-Comté, le 19.11.19.

35- Communauté d'agglomération du Havre avant 2019.

36- 5 498 répondants, taux de réponse : 91%. 7% ne se prononcent pas.

37- Auparavant, l'étudiant ou l'étudiante devait se déplacer à l'OFII. Il transparaît des commentaires qu'il était difficile d'obtenir un rendez-vous et que la procédure durait trop longtemps.

LE VISA ÉTUDIANT

Le **visa long séjour valant titre de séjour mention « étudiant »** est le visa le plus fréquent pour les ressortissants non communautaires. Il permet de suivre des études en France pour une période de quatre mois à un an. Le VLS-TS autorise son porteur à voyager librement dans tous les pays de l'espace Schengen, de travailler 964 heures par an (soit 20 heures par semaine), de bénéficier de Visale et de recevoir une allocation logement de la CAF.

L'étudiant international **doit valider son visa** dans les trois mois qui suivent l'arrivée en France. La procédure est aujourd'hui entièrement dématérialisée.

Si l'étudiant international souhaite rester en France pour continuer ses études, il peut déposer **une demande de carte de séjour pluriannuelle** en préfecture deux mois avant l'expiration du visa VLS-TS. La carte de séjour pluriannuelle aura une durée de validité correspondant au nombre d'années restant dans le cycle d'études dans lequel il est inscrit.

La grande difficulté reste cependant **le renouvellement du titre de séjour**. Il doit être fait en préfecture et peut s'avérer chronophage et stressant (difficultés pour prendre des rendez-vous, barrière de la langue, temps d'attente importants, etc.).

L'obtention d'une attestation de sécurité sociale pose également problème à un nombre important de répondants. Depuis la rentrée 2019-2020, les étudiants sont affiliés au régime général de la sécurité sociale et non plus au régime étudiant. Si cette réforme a permis la gratuité de la sécurité sociale étudiante, la procédure d'affiliation peut se révéler plus longue qu'auparavant. Celle-ci est particulièrement ardue pour certains étudiants internationaux, **les documents demandés pouvant être difficiles d'accès** dans leur pays d'origine (acte de naissance traduit et notarié par exemple). Il est donc nécessaire que les étudiants internationaux préparent ces documents avant de venir en France – et donc qu'ils en soient **informés en amont**.

Les établissements font également constat de cet obstacle. Le service des relations internationales de l'école des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire souligne qu'à l'automne, beaucoup d'étudiants internationaux tombent malades : la découverte d'une nouvelle culture, un climat inhabituel, l'éloignement du pays d'origine et de la famille sont autant de facteurs qui peuvent engendrer des problèmes médicaux. Or, dans l'attente de l'attribution d'un numéro de sécurité sociale, **l'accès aux soins pour ce public fragilisé est beaucoup plus difficile**.

L'INDISPENSABLE ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS



44%

des étudiants sont aidés par leur établissement dans leurs démarches administratives

Face à ces multiples difficultés, les établissements ont pris des mesures pour accompagner les étudiants internationaux : 44% ont été aidés par leur établissement d'accueil³⁸. Les étudiants boursiers sont plus souvent accompagnés que les autres : 51% pour les premiers, et seulement 26% pour les seconds³⁹. Les étudiants à l'université sont moins souvent accompagnés (37%) que ceux qui sont dans une école de commerce (60%) ou d'ingénieurs (62%).

L'assistance porte en particulier sur la souscription à la sécurité sociale, aux aides de la CAF, sur la recherche d'une assurance, sur l'obtention du titre de séjour et son renouvellement, ou sur les inscriptions administratives. Services des relations internationales, professeurs, vie étudiante ou encore direction de la scolarité, **l'origine de l'aide diverge selon le fonctionnement de l'établissement**. Les établissements aux effectifs limités confient généralement l'accompagnement à un seul service (en majorité le service des relations internationales), tandis que les plus larges distribuent les missions entre les services des relations internationales et de la scolarité.

38- 5 491 répondants, taux de réponse : 91%. 7% jugent la question non pertinente.

39- Pour les boursiers, 3 377 répondants, taux de réponse : 93%. 7% jugent la question non pertinente. Pour les non boursiers, 2 355 répondants, taux de réponse : 89%. 5% jugent la question non pertinente.

D'autres préfèrent nommer un référent coordinateur de l'ensemble des services concernés par l'accueil des étudiants internationaux ; c'est le cas au sein de l'Institut Mines-Télécom Business School, qui a créé un poste de chargé de l'accueil et de service des étudiants internationaux au sein de la direction des formations et de la pédagogie. Il travaille de manière transversale avec les autres directions. Enfin, certains établissements proposent **une aide en amont de l'arrivée de l'étudiant**. C'est le cas de l'Université de Rennes 2 qui a mis en place des réunions virtuelles d'informations concernant les démarches administratives à effectuer en arrivant à Rennes⁴⁰.

Accompagnés ou aidés par l'établissement d'accueil



5 429 répondants, taux de réponse : 91%. 7% jugent la question non pertinente.

Pour faciliter les démarches, certains établissements ont établi des **conventions avec les administrations préfectorales**. À Burgundy School of Business (BSB) par exemple, ce sont les services des relations internationales qui collectent, vérifient et transmettent les dossiers à la préfecture pour le renouvellement des titres de séjour. Cela est particulièrement utile pour les étudiants qui partent en stage à cette période.

BSB accompagne également les étudiants internationaux dans leurs démarches grâce à **des ateliers personnalisés**. Les étudiants ne s'y rendant pas de manière systématique en dépit de leur utilité, l'établissement réfléchit à les rendre obligatoires⁴¹. Le service international de l'Institut supérieur d'électronique de Paris (ISEP) aide quant à lui chaque étudiant international à remplir les divers documents administratifs tels que le dossier pour la demande de la carte de transport, le dossier pour l'aide au logement ou la sécurité sociale.

« À chaque étape j'ai reçu un mail avec un pdf qui me décrit les procédures que je dois réaliser, avec une traduction en anglais très utile, d'autant plus que la plupart des sites internet sont en français. »

Étudiant grec en master à l'université.
Traduit de l'anglais.

Les étudiants peuvent aussi faire face à une absence d'accompagnement, surtout si à leur arrivée l'université est encore fermée ; c'est justement à ce moment-là qu'ils ont le plus de questions. L'Université d'Angers recrute cependant des **tuteurs internationaux** pour accueillir et accompagner les étudiants internationaux dans leurs démarches (8 en 2018, 12 en 2019). On retrouve cette pratique dans de nombreuses universités et écoles en début d'année universitaire.

40- Projet financé par l'appel à projets « Bienvenue en France ».

41- Entretien sur site à BSB, le 19.11.19.

À Sciences Po, les mesures en faveur de l'accueil ont ainsi été renforcées par la **mise en place d'étudiants ambassadeurs** les premières semaines de rentrée : des étudiants de l'établissement sont recrutés et formés puis, dans chaque campus, vont à la rencontre des étudiants primo-arrivants, les orientent, les informent sur les services compétents en fonction des questions et des démarches que les étudiants doivent réaliser. La Direction de l'accueil et de l'accompagnement de Sciences Po a constaté l'efficacité de **l'accueil entre pairs**, qui permet également une meilleure remontée de l'information vers le personnel administratif sur les situations individuelles méritant un suivi renforcé⁴².

D'autres formes d'accompagnement sortent des seules démarches administratives, mais ne sont pas moins importantes pour les premiers pas des étudiants internationaux en France : l'Université d'Angers a mis en place une boîte à partage qui permet aux étudiants qui quittent les campus de donner des objets de la vie quotidienne, redistribués à ceux qui s'installent. En partenariat avec le CROUS, cette initiative a reçu le prix de l'Innovation sociale.

4. REGROUPER LES DÉMARCHES POUR LES FACILITER : LE BUREAU D'ACCUEIL

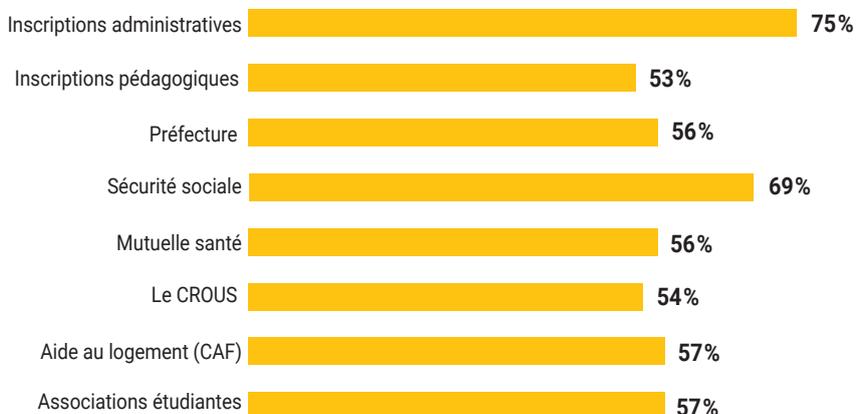
LE BUREAU D'ACCUEIL

Le bureau d'accueil (parfois dénommé guichet unique, guichet multiservices ou welcome desk) est un lieu qui a pour objectif de **regrouper au même endroit plusieurs services essentiels lors de l'arrivée en France** (préfecture, sécurité sociale, inscriptions administratives, ...). Il facilite ainsi les formalités administratives des nouveaux étudiants internationaux.

Ce bureau peut parfois s'intégrer à des événements d'intégration, comme les Aloha Camps de Rennes School of Business, ou bien être communs à plusieurs établissements, comme le Guichet d'accueil des talents étrangers (GATE), mis en place sur le campus de Saclay.

36% des étudiants interrogés ont eu accès à un bureau d'accueil pour réaliser leurs démarches administratives à leur arrivée en France⁴³. Cette proportion est de 34% à l'université mais elle monte à 42% pour les étudiants en école d'ingénieurs et même 43% pour ceux en école de commerce.

Les services proposés par le bureau d'accueil



2 037 répondants, taux de réponse : 98%.

42- Entretien avec Sciences Po (IEP de Paris) le 25.11.19.

43- 5 624 répondants, taux de réponse : 93%. 13% des répondants ne savent pas.

Dans 75% des cas, les étudiants ont pu réaliser leur inscription administrative au bureau d'accueil ; 53% ont pu y faire leur inscription pédagogique. La préfecture est présente dans plus d'un cas sur deux, tout comme les mutuelles santé, le CROUS, la CAF et les associations étudiantes. La sécurité sociale est également souvent représentée, puisqu'elle propose ses services dans 69% des cas. Les étudiants mentionnent fréquemment la présence de banques (44%) et d'une offre culturelle (23%).

LE BUREAU D'ACCUEIL DE LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS (CIUP)

Depuis 17 ans, la CIUP met en place de septembre à novembre, avec le soutien de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France, une plateforme d'accueil multiservices et multilingue pour les étudiants et chercheurs internationaux. Pour la première fois, une session d'hiver aura lieu en janvier et février 2020 pour accompagner les nouveaux arrivants. Les quatre antennes proposent de l'aide dans les démarches administratives, dans la recherche de logement et délivrent des informations sur la vie quotidienne en Île-de-France, sur la culture et l'apprentissage du français.

Pour plus d'informations : www.access.ciup.fr

82% des étudiants interrogés sont satisfaits des services proposés par le bureau d'accueil (dont 24% très satisfaits)⁴⁴. Les répondants soulignent en particulier la **disponibilité du personnel**. Nombreux sont cependant les étudiants qui font état des limites des bureaux d'accueil, et notamment du **manque de personnel anglophone** et **d'une organisation parfois perfectible**. Les étudiants demandent également à ce qu'ils soient **d'avantage informés** sur les services proposés dans les bureaux d'accueil. En effet, certains étudiants néo-arrivants semblent n'avoir pas eu connaissance de leur existence.

« Heureusement, Paris 8 proposait à ses étudiants un guichet unique, ce qui m'a permis de faire les démarches nécessaires au renouvellement de mon visa. Si je n'avais pas accès au guichet unique, je peine à imaginer ce que j'aurais fait. »

Étudiant mexicain en master à l'université.

L'enquête montre que l'arrivée ainsi que les premières démarches peuvent se révéler difficiles pour les étudiants internationaux, qui plus est hors mobilité encadrée, mais qu'un accompagnement adéquat les facilite grandement. Les étudiants qui en bénéficient sont par ailleurs très majoritairement satisfaits.

PISTES DE RÉFLEXION

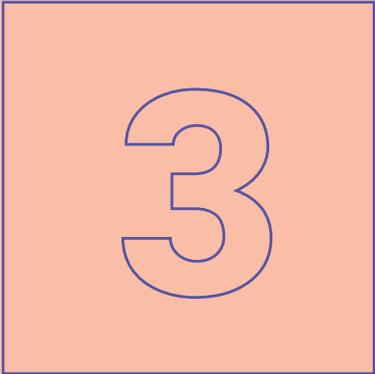
Plusieurs points d'améliorations peuvent néanmoins être soulignés :

- **centraliser les dispositifs d'aide et d'accompagnement**, au sein des établissements, et les coordonner avec les acteurs territoriaux et nationaux. La diversité des interlocuteurs est en effet une source de confusion pour les étudiants internationaux. En outre, la mise en place de conventions avec le CROUS ou avec la préfecture sont souvent saluées ;
- **communiquer davantage en amont du départ** en France sur les démarches afin de mieux les anticiper ;
- **fournir un accompagnement centralisé aux établissements** afin qu'ils ne se trouvent pas démunis face à une réglementation changeante ou à des processus administratifs extérieurs à leur compétence.



des étudiants sont satisfaits par leur bureau d'accueil

44- 1 975 répondants, taux de réponse : 97%. 5% des répondants ne se prononcent pas.



3

Accompagnement et intégration au long de la scolarité

Recherchant avant tout des établissements et des formations d'excellence, les étudiants internationaux s'attendent également à être accueillis, intégrés et accompagnés tout au long de leur formation. Les établissements jouent un rôle important en organisant des événements d'intégration puis tout au long de l'année, en suscitant échanges et rencontres, mais aussi en créant un environnement pensé pour l'accueil des étudiants internationaux. Là où ceux ayant fait tout ou partie de leur parcours antérieur en France auront déjà des réseaux d'amitié et d'entraide⁴⁵, les étudiants internationaux récemment arrivés manquent généralement du temps nécessaire à s'en reconstituer. Ils sont nombreux à souligner cette difficulté, notamment aux niveaux plus avancés (master et doctorat). À travers notamment le partage des « bonnes pratiques », l'enjeu pour les établissements est à la fois d'assurer une qualité d'accueil pour tous les étudiants, tout en sachant, sur le plan individuel, prévenir, détecter et répondre à des situations d'isolement ou de souffrance.

1. Un encadrement spécifique à l'échelle des établissements	36
2. Des formations préparatoires et d'accompagnement	39
3. Intégration et vie sociale	42

⁴⁵ L'avantage de l'antériorité en France est souvent souligné par les étudiants.

1. UN ENCADREMENT SPÉCIFIQUE À L'ÉCHELLE DES ÉTABLISSEMENTS



des étudiants ont bénéficié d'un événement d'accueil et d'intégration

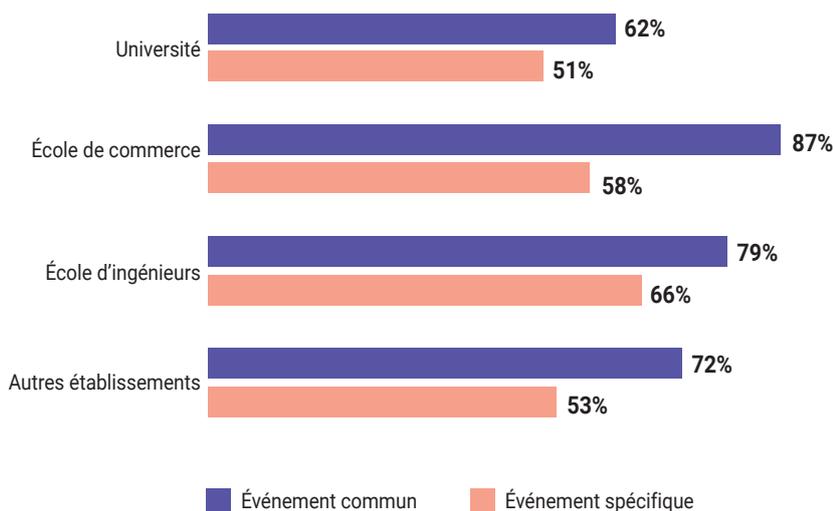
LES ÉVÉNEMENTS D'INTÉGRATION

Les débuts d'année universitaire sont marqués par des événements d'intégration qui permettent de se familiariser avec de nombreux aspects de la vie étudiante tout en nouant des liens d'amitié. De la journée à la semaine d'intégration, organisée par les associations étudiantes, les services de l'établissement ou conjointement, ces événements permettent une adaptation progressive et ludique au nouveau cadre de formation et de vie.

Pour 69% des étudiants interrogés, un événement d'accueil et d'intégration a été organisé⁴⁶. Dans plus de la moitié des cas, l'événement était destiné spécifiquement aux étudiants internationaux (55%)⁴⁷.

Organisation d'un événement d'accueil ou d'intégration

par type d'établissement



Événement commun : 5 353 répondants, taux de réponse : 89%. 11% NSP.

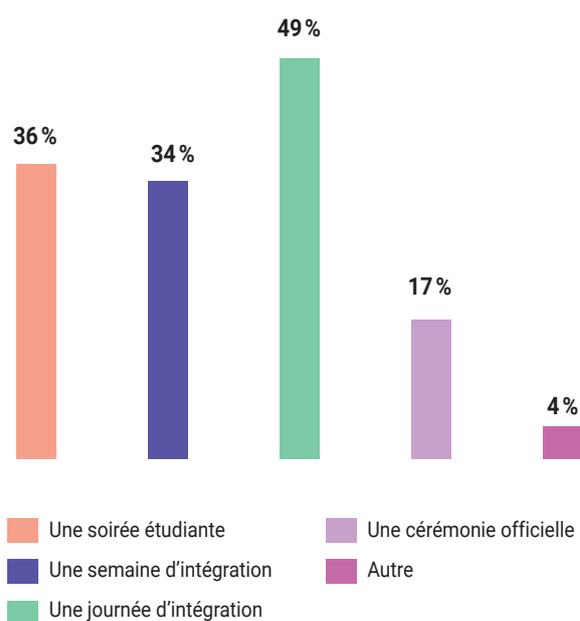
Événement spécifique : 3 653 répondants, taux de réponse : 98%. 8% NSP.

L'organisation d'un événement d'accueil ou d'intégration est plus fréquente dans les écoles de commerce (87%) et d'ingénieurs (79%) qu'à l'université (62%). Les écoles d'ingénieurs sont les établissements qui organisent le plus souvent des événements dédiés aux étudiants internationaux (66%), suivies des écoles de commerce (58%).

46- 5 413 répondants, taux de réponse : 90%. 11% des répondants ne savent pas.

47- 3 697 répondants, taux de réponse : 100%. 8% des répondants ne savent pas.

Types d'événements d'accueil et d'intégration



3 711 répondants, taux de réponse : 100%.

Dans près de la moitié des cas, l'événement d'accueil et d'intégration a pris **la forme d'une journée d'intégration** (ex : réceptions, activités de groupes, défis visant à favoriser l'interconnaissance et à la découverte du campus, présentations, concerts, etc.). Dans 36% des cas, les étudiants internationaux se sont vu proposer une soirée étudiante et dans 34%, une semaine entière d'intégration. Les événements se complètent, 28% des répondants ont participé à au moins deux types d'événements et 11% à au moins trois.

LES PROGRAMMES DE PARRAINAGE INTERNATIONAUX

Dans les établissements d'enseignement supérieur français, **les programmes de parrainage**, dits « buddy programmes », se développent comme nouvel outil de l'accueil des étudiants internationaux. Des parrains et marraines, aident bénévolement leurs filleuls dans leurs démarches administratives et facilitent leur intégration. Ces dispositifs, encouragés par les établissements et ayant constitué l'un des axes de l'appel à projets lancé par le MESRI, permettent **une communication interculturelle bénéfique pour tous**. Les universités et écoles se chargent de l'appariement et de l'organisation d'événements pour encadrer et rythmer cet accompagnement.

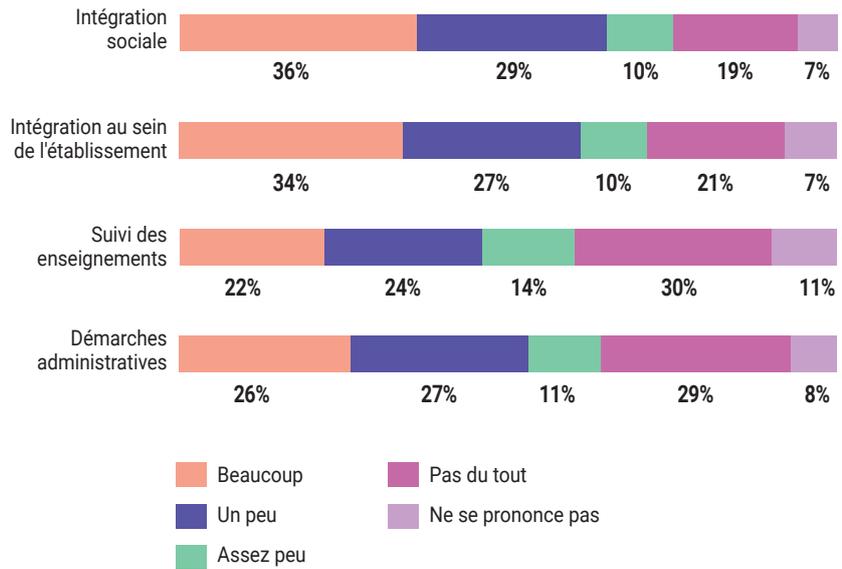
De tels dispositifs, sont fortement appréciés par les nouveaux arrivants. 19% des étudiants interrogés ont ainsi bénéficié gratuitement de l'accompagnement d'un parrain⁴⁸. Plusieurs établissements recourent déjà à une méthode logicielle pour appairer les étudiants avec les nouveaux arrivants selon un certain nombre de critères qu'ils choisiraient. Ces programmes donnent des résultats positifs pour les bénéficiaires, puisque la majorité des étudiants trouvent qu'ils les ont aidés pour leur intégration sociale (65%), pour leur intégration au sein de l'établissement (61%) et pour l'accomplissement des démarches administratives (53%).



des étudiants ont été accompagnés par un parrain

48- 5 404 répondants, taux de réponse : 90%. 13% des répondants ne savent pas

Aide apportée pour le parrainage pour différents domaines



968 répondants, taux de réponse : 93%.

De nombreux établissements ont mis en place **des systèmes de référents accompagnant les étudiants internationaux** à différentes étapes de leurs parcours. Plusieurs institutions ont, pour chaque diplôme, désigné deux référents, l'un académique et l'autre administratif, pouvant être sollicités par téléphone, courriel et en personne. L'Université de Strasbourg dispose aussi d'un **réseau de correspondants relations internationales** (CORI). Il s'agit d'enseignants-chercheurs qui encadrent les mobilités internationales et de personnels administratifs qui les secondent dans leurs composantes d'attache. Ils guident leurs étudiants dans leur projet de mobilité internationale et ils accueillent les étudiants internationaux dans leurs composantes.

2. DES FORMATIONS PRÉPARATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

La grande majorité des établissements enquêtés propose **des cours et sessions de formation destinés à faciliter l'intégration dans l'établissement** et un soutien ou une mise à niveau permettant une meilleure réussite. Les cours les plus souvent donnés sont de type « FLE (français langue étrangère) général », « français sur objectifs », « préparation méthodologique », « préparation à la vie et aux études en France » et « mise à niveau disciplinaire ».

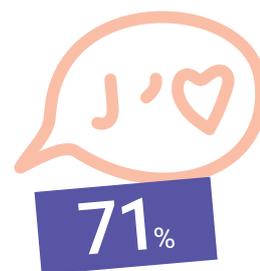
Certains établissements proposent **des formations en ligne ou des préparations avant le départ**. L'École des hautes études en santé publique (EHESP) offre ainsi des webinaires de pré-départ pour les étudiants du master Erasmus Mundus - Europubhealth+ comprenant une présentation de la formation délivrée, du système éducatif français, ainsi que des conseils sur la recherche de logement. Des formations sont intégrées au sein de certains programmes de mobilité encadrée. L'EIGSI (La Rochelle) organise des cours et séminaires de préparation en Chine pour les futurs étudiants au sein de leurs lycées d'origine, tout comme l'ESCE à Pékin pour ses étudiants du programme franco-chinois. De même, à l'ESSEC, les futurs étudiants internationaux sont invités lors de la phase de candidature à entrer en relation avec des étudiants de l'école de commerce pour partager leur expérience de la vie sur le campus.

Dispensés en amont, de tels cours facilitent l'adaptation des étudiants étrangers aux spécificités disciplinaires en France et aux difficultés posées par l'adoption d'une nouvelle langue d'enseignement et d'une nouvelle méthodologie.

Certaines formations sont proposées en pré-rentrée, les soirs ou les week-ends et allient les contenus académiques avec des moments de découverte et de loisirs, tels les « welcome programmes »⁴⁹. Pendant la semaine précédant chaque semestre d'études sont organisées des remises à niveau méthodologiques (apprentissage de la méthode de la dissertation et des exposés et débats contradictoires) dispensées en français et en anglais à des groupes d'une dizaine d'étudiants. Ceci dans un cadre comprenant également un cocktail de bienvenue et des sorties organisées. Certains de ces cours sont dispensés « hors les murs » et peuvent être couplés à des visites de sites, de musées, ou à des promenades guidées de découverte de la ville d'accueil.

Les formations en FLE, les « sas méthodologiques » et cours de préparation interculturels sont très répandus dans les établissements ayant développé tôt une politique de l'accueil. 90% des établissements ayant candidaté au label « Bienvenue en France » proposent des formations de FLE, assurées en interne ou externe. 71% des formations FLE suivies par les étudiants interrogés étaient gratuites. Plusieurs établissements bénéficient d'un département de FLE en leur sein ou d'un centre linguistique dédié, comme le Centre de Linguistique Appliquée (CLA) de l'Université de Franche-Comté qui offre des formations de préparation linguistique, méthodologique, culturelle, ainsi qu'à la vie et aux études en France. Ce centre propose également un diplôme d'études françaises et une préparation aux certifications (TOEIC et PIX, également disponibles via le centre de télé-enseignement universitaire). L'Université de Rennes 2 permet, dans le cadre du centre dédié, le CIREFE⁵⁰, de suivre des « cours du soir » de français dans le centre FLE.

Enfin, certains établissements ont des programmes spécifiques pour faciliter l'apprentissage du FLE et des enseignements disciplinaires aux étudiants réfugiés ou demandeurs d'asile (Université de Franche-Comté, Université d'Angers, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3...).



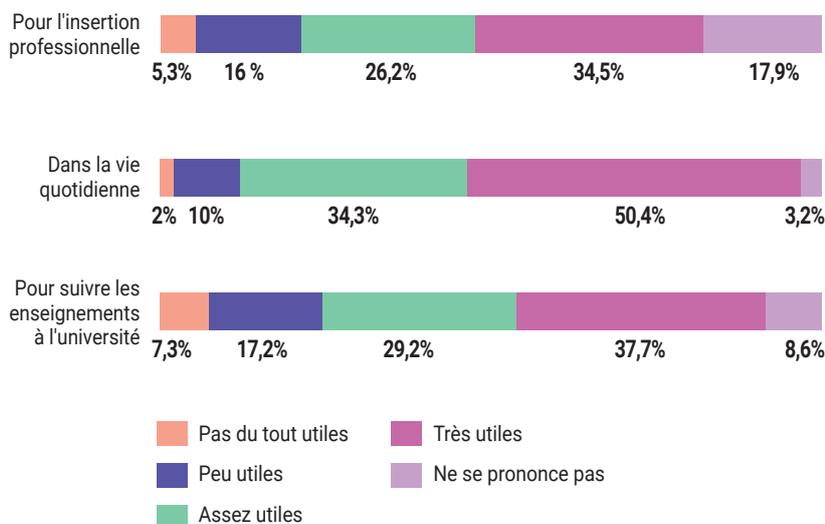
des étudiants trouvent
les cours de FLE
utiles

49- Il s'agit ainsi à Sciences Po, d'un programme spécifique, payant, destiné aux étudiants en échange.

50- Centre International Rennais d'Études de Français pour Étrangers.

Appréciation des cours de FLE par les étudiants

en fonction des applications



Ces cours sont très positivement reçus par les étudiants. Ainsi, 71% d'entre eux jugent les enseignements de FLE utiles ou très utiles. **Plus d'un étudiant interrogé sur deux considère que les cours de FLE sont « très utiles » pour les usages dans la vie quotidienne.** Ces résultats confirment que ces cours aident plus généralement à l'intégration et à l'installation en France. C'est pourquoi de nombreux établissements considèrent que l'apprentissage du français, à partir de différents niveaux de départ, reste un élément essentiel des études en France. Mme Rachel Blessig, Directrice des relations internationales à l'Université de Strasbourg le résume ainsi, dans le contexte spécifique de l'université européenne :

« La difficulté de la mobilité est qu'il s'agit, chaque fois, d'un projet unique [...] Pouvoir se débrouiller dans la vie courante en français reste une de nos missions [...] Ce qui nous importe c'est qu'ils puissent s'adapter à cette vie européenne pour les extra-européens et finalement se sentir chez eux, qu'ils soient à Strasbourg, à Freiburg, à Bâle, Karlsruhe ou Mulhouse. »⁵¹

Versant complémentaire aux cours de FLE, les formations d'aide méthodologique sont un maillon important dans l'accompagnement des parcours des étudiants internationaux en France.

Part d'étudiants ayant bénéficié de cours de méthodologie

par type d'établissement

Type d'établissement

Universités	31%
Écoles d'ingénieurs	29%
Écoles de commerce	34%
Instituts d'études politiques	45%
Écoles d'arts, d'architecture	25%
Autres établissements	29%
Établissement non spécifié	28%
Moyenne tous établissements	31%

5 457 réponses, taux de réponse : 90%. 12% des répondants jugent la question non pertinente.

⁵¹- Entretien réalisé le 31 octobre 2019.

En moyenne, **31% des répondants ont eu des cours d'aide méthodologique**, une proportion variant de 25% en école d'art ou d'architecture à 45% en IEP. Ces cours sont plébiscités par les étudiants internationaux interrogés : 92% les jugent utiles ou très utiles. L'offre de FLE et de cours méthodologiques est un atout notable pour accompagner les premiers mois et semestres des étudiants internationaux en France.

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE VIE ÉTUDIANTE TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

La possibilité de communiquer en d'autres langues avec différents services des établissements, en particulier ceux chargés des questions liées à l'international, est mise en avant par les établissements. Dans certains d'entre eux, toutes les personnes employées sont capables de s'exprimer dans une à plusieurs langues autres que le français, essentiellement en anglais.

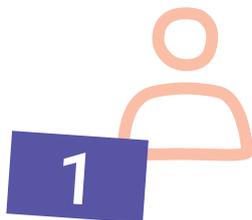
En pratique, 80% des étudiants interrogés communiquent en français avec les différents services de leur établissement et 29% en anglais (non exclusif), très rarement dans une autre langue. Certains étudiants soulignent cependant en commentaire avoir rencontré des difficultés pour pouvoir communiquer avec les services de leur établissement autrement qu'en français. L'enquête fait ressortir un grand spectre dans la qualité des échanges entre étudiants internationaux et services administratifs, variant d'une expérience très positive (qualités de disponibilité, d'ouverture, de compétence et d'efficacité, communication facile, suivi apporté) à des expériences mitigées ou négatives. Parmi les commentaires critiques, **la difficulté de communiquer en anglais** est régulièrement soulignée, notamment de la part des étudiants en programmes sans prérequis en langue française. D'autres soulignent également les complexités de l'administration (être renvoyé entre différents bureaux) ou la difficulté d'accès aux services ou aux informations utiles.

Pour remédier à ces difficultés, certains établissements s'engagent dans des démarches de formation de leurs personnels. Ainsi, l'INSA de Rouen a mis en place des journées de formation à l'interculturalité pour les services administratifs ainsi que des cours d'anglais pour les personnes en contact avec les étudiants internationaux⁵².

Les différents services des établissements sont constitutifs de l'expérience des étudiants internationaux en France. L'accueil et l'aide apportée, si jugés utiles et efficaces, conditionnent très positivement l'impression laissée sur les études en France.

⁵²- Projet retenu et financé dans le cadre de l'appel à projets « Bienvenue en France ».

3. INTÉGRATION ET VIE SOCIALE



1
étudiant sur 3 se sent souvent seul

Les établissements d'enseignement supérieur savent qu'un séjour d'études réussi allie des enseignements de qualité dans un contexte intellectuel stimulant avec une vie sociale et une intégration à la société satisfaisante et enrichissante. Or, loin de leurs cercles de sociabilité d'origine, les étudiants internationaux sont parfois désorientés. Plusieurs signalent que la construction d'un groupe d'amis demande du temps. L'accompagnement assuré à l'arrivée par les établissements ne peut à lui seul remplacer la sociabilité extrascolaire. **32% des étudiants interrogés affirment avoir l'impression de se retrouver seuls**, au-delà de ce qu'ils souhaiteraient, « assez souvent » ou « très souvent ». Cette proportion significative souligne un **problème d'isolement pour les étudiants internationaux**. En particulier, plusieurs pointent des situations spécifiques au doctorat, par exemple un isolement plus important du fait du cursus lui-même, et d'une période considérée comme moins propice aux rencontres et à la sociabilité extracurriculaire.

Dès lors, l'équilibre à trouver pour les établissements entre favoriser des moments de rencontres et suivre les étudiants qui seraient en situation d'isolement, sans pour autant être intrusif, est délicat. **L'implication de certaines associations étudiantes**, en coordination avec les établissements, permet généralement de renforcer les dispositifs d'accompagnement des étudiants à différents niveaux. Le tissu associatif au sein des établissements est un maillon important de l'accueil des étudiants internationaux. Le favoriser, en co-organisant des événements et en valorisant l'engagement associatif (certains établissements y incitent à travers une majoration de la moyenne) assure vitalité, entraide et assistance à tous les étudiants.

De nombreux établissements souhaiteraient participer à une réflexion plus générale sur de telles questions. Celles-ci peuvent être en effet particulièrement complexes et ces derniers se retrouvent, parfois, légitimement inquiets de ne pas toujours savoir les gérer. **Les étudiants internationaux sont plus nombreux à fréquenter des étudiants internationaux d'autres nationalités ou français que de leur propre nationalité** (respectivement 90% et 76% contre 73%)⁵³. Cependant, **24% affirment fréquenter rarement des étudiants français**. L'expérience commune de venir étudier en France au même moment rapproche les étudiants internationaux, plus ouverts à ce moment précis aux nouvelles rencontres, tandis qu'il est moins évident de s'insérer directement dans les réseaux de sociabilité des étudiants français. Stimuler les occasions de travail en commun et de rencontre entre étudiants internationaux et étudiants français est bénéfique pour tous et aide les étudiants internationaux à bien s'intégrer avec tous, comme ils le souhaitaient avant de venir en France.

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Si la plupart des étudiants internationaux sont très satisfaits de leur expérience en France, y appréciant l'équilibre entre études, visites, découverte et sociabilité, il arrive que certains se retrouvent dans des situations préoccupantes d'isolement ou de troubles psychologiques. Ces difficultés, qui ne sont pas propres aux internationaux, peuvent toutefois être accentuées par l'expérience parfois éprouvante des études à l'étranger, par la distance avec sa famille et ses amis. C'est pourquoi de nombreux établissements développent **une réflexion spécifique pour savoir mieux assister les étudiants internationaux** rencontrant de telles difficultés et leur permettre d'apprécier pleinement leur séjour d'études en France. **Des cours de communication interculturelle ou de gestion du choc culturel** sont parfois proposés. **Un encadrement rapproché**, à la fois collectif et individualisé, des personnels formés aux problématiques spécifiques aux étudiants internationaux, ou la présence in situ de psychologues et de psychiatres, sont des services de plus en plus proposés par les établissements.

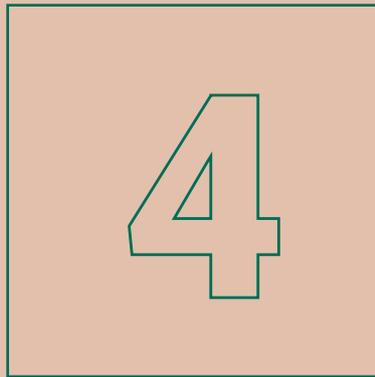
53- Regroupement des trois modalités (sur cinq) : fréquente « parfois », « souvent » et « très souvent ».

L'accompagnement des étudiants internationaux pendant leurs études en France permet à ceux-ci, passées les démarches initiales, de s'investir pleinement dans leurs cursus tout en découvrant la vie en France. Il s'agit, pour les établissements, d'aider les étudiants à franchir les différents obstacles qu'ils peuvent rencontrer (difficultés de langue, d'adaptation aux méthodologies rencontrées, d'intégration et de bien-être) afin de connaître une riche expérience étudiante et de profiter de l'interculturalité. Ce suivi apporté est, de sorte, décisif, conditionnant la réussite du séjour et du projet porté en amont par l'étudiant.

PISTES DE RÉFLEXION

Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- Proposer une **panoplie complète de services pour les étudiants internationaux**, disponible en permanence tout au long de la formation. Il s'agit de faciliter **l'acquisition des compétences linguistiques et méthodologiques** nécessaires aux études en France mais aussi de développer le réseau des **personnes et professionnels relais** pouvant apporter information, accompagnement aux démarches, soutien psychologique et suivi médical si nécessaire. La diffusion des bonnes pratiques entre établissements et une fine collaboration entre municipalités, régions et établissements sont ici clés.
- Pérenniser les lieux d'échange et de réflexion autour de l'accueil des étudiants internationaux (colloques et journées thématiques, instances au sein des établissements).
- Le bon accueil des étudiants internationaux est bénéfique à tous, il apporte une vraie ouverture internationale à tous les cursus et étudiants. Favoriser la **participation croisée des étudiants nationaux et internationaux aux événements d'intégration et activités scolaires et extra-scolaires** des établissements (buddy programmes et autres dispositifs collectifs, implication des associations aux questions d'intégration).



Suivre et accompagner les diplômés à l'issue de leur séjour en France

La fin du séjour d'études en France marque pour certains étudiants internationaux le début de la vie professionnelle, tandis que d'autres optent pour une poursuite d'études. Une partie d'entre eux choisissent de rester en France pour mener leur projet à bien, en utilisant notamment les différents dispositifs d'extension de leur titre de séjour⁵⁴ ; les autres retournent dans leur pays d'origine ou partent vers une nouvelle destination.

Leur suivi constitue un levier important de la stratégie d'internationalisation des établissements.

1. Le devenir des étudiants ayant étudié en France	46
2. Le suivi des étudiants à l'issue de leurs études en France	47

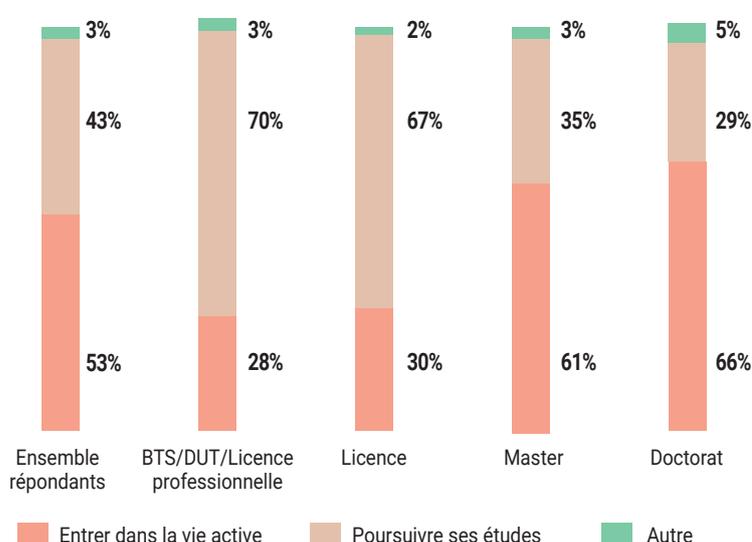
⁵⁴- Campus France, *Rester travailler dans son pays d'études*, Les Brèves n°3, avril 2020.
URL : <https://www.campusfrance.org/fr/ressource/rester-travailler-dans-son-pays-d-etudes>

1. LE DEVENIR DES ÉTUDIANTS AYANT ÉTUDIÉ EN FRANCE

APRÈS LEURS ÉTUDES EN FRANCE, UNE MAJORITÉ D'ÉTUDIANTS SOUHAILTE ENTRER DANS LA VIE ACTIVE

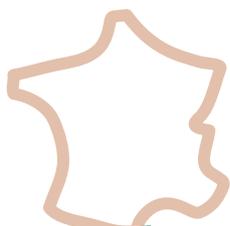
À l'issue de leur cursus d'études en France, 59% des étudiants en mobilité diplômante sont entrés ou souhaitent entrer dans la vie active, et 35% ont poursuivi ou souhaitent poursuivre leurs études. Leurs objectifs varient en fonction du diplôme préparé : plus ils avancent dans leur cursus, plus ils tendent à entrer dans la vie active.

Projets des répondants en mobilité diplômante selon le diplôme préparé



Une volonté forte de rester en France

Parmi les étudiants en mobilité diplômante souhaitant s'insérer dans la vie active, **45% désirent travailler en France**, 22% dans leur pays d'origine tandis que 26% ne savent pas encore dans quel pays ils souhaitent travailler. Les étudiants originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient souhaitent majoritairement travailler en France (60%), au contraire des Nord-Américains (30%), des Subsahariens (35%) et des ressortissants de l'UE (36%).



73%

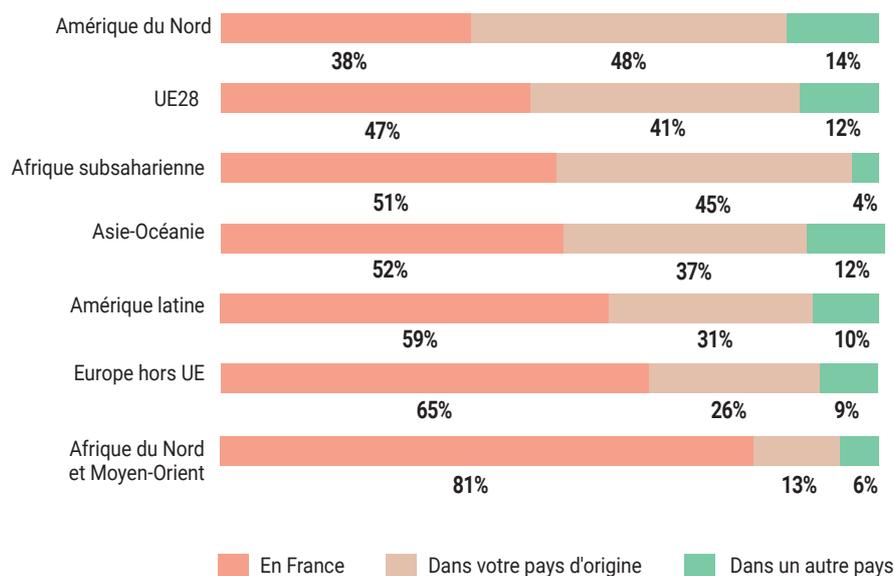
des étudiants en mobilité diplômante souhaitant poursuivre leurs études veulent le faire en France

DES PARCOURS D'ÉTUDES DIFFÉRENTS SELON LES ORIGINES DES ÉTUDIANTS

Parmi les répondants en mobilité diplômante qui entendent poursuivre leurs études, **73% souhaitent le faire en France**, 11% préfèrent rentrer dans leur pays d'origine et 11% veulent étudier dans un autre pays. Les étudiants en master (78%) sont ceux qui privilégient le plus la France.

Les projets des étudiants varient très fortement en fonction de leurs origines géographiques. **Les répondants issus d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont les plus nombreux à vouloir poursuivre leurs études en France (81%)** ; cette proportion tombe à 47% pour les étudiants originaires d'un pays membre de l'UE, et à 38% pour les Nord-Américains.

Destination souhaitée par les étudiants voulant poursuivre des études en fonction de l'origine géographique



2. LE SUIVI DES ÉTUDIANTS À L'ISSUE DE LEURS ÉTUDES EN FRANCE

On l'a vu, une fois leur séjour d'études terminé, une part significative des étudiants choisit de quitter la France pour poursuivre leurs études ou pour trouver un emploi. Ces diplômés internationaux, formés dans les établissements français, représentent cependant un atout majeur pour bon nombre de secteurs économiques. Suivre et accompagner les étudiants qui souhaitent rester en France constitue ainsi une mission essentielle des établissements.

UN ACCOMPAGNEMENT RÉSERVÉ À UNE MINORITÉ D'ÉTUDIANTS

Une minorité d'étudiants (30%) déclare qu'ils ont été accompagnés par leur établissement pour la suite de leurs études ou pour l'obtention d'un emploi⁵⁵. L'offre d'accompagnement dépend notamment du type d'établissement dans lequel le séjour d'études a été effectué. Les universités et les IUT sont ceux qui offrent le plus faible taux d'accompagnement (24% et 25%). Les écoles d'ingénieurs (39%), les IEP (43%) et les écoles de commerce (44%) suivent davantage leurs étudiants internationaux en fin de cursus.

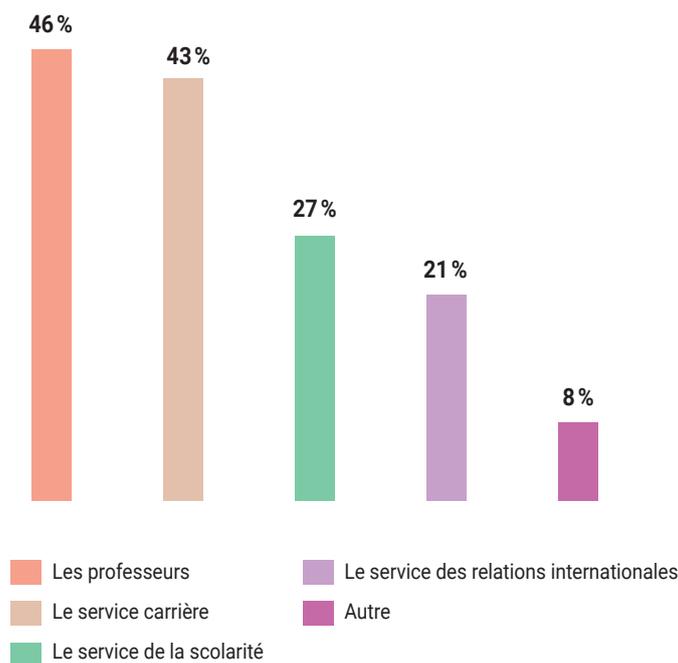
Lorsqu'un accompagnement est proposé aux étudiants pour la suite de leurs études ou l'obtention d'un emploi, **celui-ci est le plus souvent dispensé directement par les professeurs** (46%), suivi par le service carrière, celui de la scolarité et le service des relations internationales. Les interrogés disent s'appuyer par ailleurs sur d'autres élèves plus avancés dans les cursus, des alumni, Campus France, les centres d'information et d'orientation (CIO) des universités, Pôle emploi, des associations ou encore des encadrants de stage.



des étudiants en école de commerce sont accompagnés dans leur insertion professionnelle

55- Pourcentage calculé parmi les étudiants jugeant la question pertinente vis-à-vis de leur situation.

Un accompagnement par différents acteurs



Parmi les accompagnements proposés par les établissements⁵⁶, on recense notamment la mise en place d'outils en ligne, de suivis personnalisés, d'ateliers de recherche d'emploi et de séances de « coaching », l'organisation de salons avec les entreprises, le relais d'offres d'emplois ou de stages, de rencontres avec des alumni, de partenariats avec des entreprises en recherche de profils internationaux, ou encore de « business trips » à l'étranger pour rencontrer des recruteurs locaux.

Les alumni sont particulièrement demandeurs d'informations sur les possibilités légales de rester en France après leurs études mais aussi sur le fonctionnement du marché du travail français, de conseils et d'aide pour la rédaction des CV et lettres de motivation. Ils apprécient aussi **la mise en contact avec des entreprises**, via un réseau par exemple.

Les accompagnements proposés par les établissements semblent appréciés par les étudiants : **87% des répondants en ayant bénéficié les jugent utiles**. Toutefois, ces derniers évoquent également en commentaire diverses difficultés rencontrées pendant leur insertion professionnelle.

Ils ont souvent le sentiment d'être livrés à eux-mêmes, **estiment être mal informés** sur les possibilités qu'ils ont de rester en France et en premier lieu sur les démarches administratives à accomplir pour pouvoir y demeurer et y travailler. Certains regrettent que les établissements ne les renseignent pas, et trouvent également qu'ils devraient être mieux accompagnés dans leur insertion professionnelle, que ce soit pour la recherche d'un stage ou d'un emploi, sur la rédaction des CV, des lettres de motivation, ou encore sur la manière de se présenter en entreprise.

De plus, pour pouvoir changer de statut, les extra-communautaires font face à des contraintes législatives qui les pénalisent par rapport aux ressortissants de l'UE. À cela s'ajoutent des temps importants de traitement des demandes, donnant parfois l'impression aux jeunes diplômés que les entreprises françaises ne souhaitent pas les embaucher.



88%

des répondants
ayant connaissance
d'un réseau d'alumni
y adhèrent

⁵⁶- Questionnaire label « Bienvenue en France ».

DES RÉSEAUX D'ALUMNI À DÉVELOPPER

Afin de garder contact avec leurs anciens étudiants, certains établissements mettent à disposition de leurs diplômés **un réseau d'alumni**. 45% des étudiants se sont ainsi vu proposer d'y adhérer.

Ces réseaux sont souvent développés dans les écoles de commerce et d'ingénieurs – respectivement 66% et 64% des répondants dans ces établissements en ont connaissance. Ils sont plus rares au sein des écoles d'arts et d'architectures (39%) et des universités (37%). Parmi les interrogés qui ont connaissance d'un réseau d'anciens élèves propre à leur établissement, **88% y adhèrent ou prévoient d'y adhérer**⁵⁷.

Dans leurs réponses au questionnaire du label « Bienvenue en France », certains établissements indiquent attribuer les associations d'alumni de missions sur l'insertion professionnelle : rôle consultatif au sein de l'établissement, parrainage de nouveaux élèves internationaux par des alumni et leurs familles, organisation de rencontres et d'événements entre étudiants et alumni en France et à l'étranger, etc.

FRANCE ALUMNI : GARDER CONTACT AVEC LES DIPLÔMÉS

La plateforme France Alumni, coordonnée par Campus France et animée localement par les ambassades de France, est **un réseau social et professionnel permettant aux étudiants et anciens étudiants internationaux d'entrer et de rester en contact à l'issue de leurs séjours en France**. Le réseau compte à ce jour **320 000 inscrits dans 124 pays**. 3 200 partenaires dont 1 500 entreprises sont présents. Il offre la possibilité à des institutions (établissements, entreprises françaises à l'étranger, partenaires institutionnels) de communiquer directement avec les alumni, en leur proposant des offres d'emploi, des événements, ou encore des invitations culturelles. Le réseau France Alumni permet d'augmenter la visibilité des établissements à l'international et de renforcer leurs réseaux d'alumni sur une plateforme commune.

France Alumni est connu de 64% des étudiants interrogés. Parmi ceux-ci, plus des trois quarts y adhèrent ou prévoient d'y adhérer.

Les réseaux d'alumni constituent un moyen de garder contact avec les anciens étudiants internationaux. Les alumni sont aussi, à leur retour, **les meilleurs représentants des établissements dans lesquels ils ont étudié**. Les établissements peuvent les mobiliser pour des opérations de recrutement, des événements de promotion et des campagnes de communication. De retour dans leur pays, ce sont également des ambassadeurs de la culture française.

« Il y a presque un tiers des étudiants qui commencent leur carrière à l'international, donc c'est bien d'avoir un cadre multiculturel pour les préparer. Nous avons besoin d'avoir un réseau d'alumni international et d'étudiants qui, une fois rentrés chez eux, font aussi rayonner l'école dans leur pays ; cela permet à l'école d'exister dans le monde en tant que Business School globale. »

Entretien sur site à Burgundy School of Business, le 19/11/2019.

Ces réseaux en cours de développement ne permettent pas toujours d'effectuer un suivi précis de la situation des étudiants internationaux une fois l'établissement quitté. Ils pourraient, à l'avenir, être **des outils pour connaître les évolutions des situations des alumni**. Les établissements pourraient ainsi mieux cerner les forces et les faiblesses de leurs formations et diplômés et se positionner comme vecteurs de réussite de leurs étudiants.

⁵⁷- Les étudiants ayant répondu « je ne sais pas » à la question « Adhères-vous ou prévoyez-vous d'adhérer au réseau d'alumni proposé par votre établissement ? » ont été exclus du calcul du pourcentage.

S'il existe déjà des procédures d'accompagnement et de suivi des étudiants internationaux à l'issue de leur séjour d'études, celles-ci sont inégales et souvent incomplètes. Par ailleurs, les pratiques des établissements qui se penchent sur ce sujet sont souvent méconnues des autres. Renforcer l'accompagnement constitue **un axe de progression important**, afin de tirer au mieux parti de cette communauté d'anciens étudiants internationaux en France et à travers le monde.

PISTES DE RÉFLEXION

Il convient de recenser les bonnes pratiques de certains établissements :

- information des étudiants internationaux sur les démarches leur permettant de rester en France à l'issue de leur séjour ;
- accompagnement et orientation des étudiants internationaux pour leur insertion professionnelle, en particulier sur le marché du travail français ;
- facilitation des contacts entre les étudiants internationaux et les réseaux professionnels (annuaires pour trouver un stage ou un premier emploi, événements entre les étudiants et les employeurs, etc.) ;
- maintien du contact avec les étudiants internationaux une fois leurs études terminées à travers des réseaux d'alumni afin de leur permettre de s'entraider et de bénéficier du réseau de leur établissement ;
- appui sur ce réseau pour faire connaître l'établissement par le bouche à oreille ou lors d'événements de recrutement ;
- enquêtes sur le devenir des jeunes diplômés, et notamment sur leur insertion professionnelle.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, **la qualité de l'accueil dont bénéficient les étudiants internationaux en France paraît indéniable**. 80% des répondants sont en effet satisfaits, voire très satisfaits, de l'accueil qui leur a été réservé en France – un constat invariable qu'ils soient à l'université, en école de commerce, d'ingénieurs ou autre. De l'élaboration du projet de mobilité à l'insertion professionnelle, en passant par l'accueil et l'intégration dans l'établissement, les étudiants ayant répondu à l'enquête saluent unanimement les services qui leur ont été proposés, en particulier les boursiers ayant bénéficié de l'accompagnement de Campus France. L'offre d'accompagnement et de dispositifs d'intégration proposés aux étudiants varie cependant selon le type de mobilité, en particulier si elle est encadrée ou non, mais aussi selon les établissements, certains d'entre eux bénéficiant d'une expérience plus longue sur la question de l'accueil, de personnels dédiés plus nombreux et d'une meilleure communication avec les institutions en charge de cette problématique. La diffusion des bonnes pratiques et l'amélioration des conditions d'accueil dans tous les établissements serait, à n'en point douter, un argument d'attractivité supplémentaire pour l'enseignement supérieur français.

Plusieurs points méritent cependant d'être relevés. Tout d'abord, l'étude montre que certains publics montrent davantage d'exigences que d'autres. C'est ainsi le cas **des étudiants d'Amérique du Nord, plus enclins à se déclarer insatisfaits** que l'ensemble des étudiants interrogés, et ce sur la plupart des thématiques abordées par l'enquête. Vraisemblablement habitués à un niveau de services en adéquation avec les frais de scolarité demandés par les établissements anglo-saxons, beaucoup de ces étudiants perçoivent les démarches à effectuer en France avant et pendant le séjour comme de véritables épreuves. Séduire ce public nécessitera donc la multiplication d'offres d'accompagnement adaptées et la création d'une véritable culture de l'accueil.

Plus largement, il apparaît qu'un **certain nombre de démarches administratives représentent des difficultés importantes pour l'ensemble des étudiants internationaux**. L'obtention du visa, du titre de séjour, la recherche d'un logement ou encore la souscription à la sécurité sociale sont autant de points d'achoppement de l'accueil de ces publics en France qui peuvent laisser une image très négative de leur séjour aux étudiants. La simplification et la fluidification de ces démarches nécessitent une coopération étroite entre les établissements d'une part et les différentes administrations afférentes d'autre part (consulats, préfectures, CROUS, CPAM, etc.), dont l'impulsion doit être donnée au niveau national.

Une attention particulière devra également être portée à **l'intégration sociale des étudiants internationaux**, qui restent trop nombreux à se sentir isolés dans leur vie en France. Pour y remédier, les établissements auront tout intérêt à se rapprocher des associations étudiantes ; le soutien apporté par les professionnels de santé ne doit pas non plus être négligé, tout comme celui des formes d'accompagnement et d'encadrement au sein des établissements (buddy programmes et référents enseignants notamment).

Enfin, les informations recueillies à la fois auprès des établissements et des étudiants montrent **une absence de suivi réel des étudiants internationaux une fois leur séjour terminé**. L'important potentiel que représentent ces alumni internationaux pour les établissements, à la fois en termes de communication, de recrutement et de développement, doit être mis en lumière. Les établissements ont alors le choix d'utiliser la plateforme France Alumni ou de créer leurs propres outils de suivi.

Annexe méthodologique

ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Un questionnaire en ligne de 149 questions a été diffusé entre le 3 et le 30 septembre 2019 auprès des étudiants internationaux via les réseaux sociaux (dont France Alumni), les espaces Campus France et les établissements d'enseignement supérieur français. Le questionnaire a également été envoyé à 13 500 boursiers Campus France qui sont actuellement en France ou l'ont été au cours des trois dernières années.

9 135 réponses ont été rassemblées. Un premier tri a été effectué pour ne garder que les réponses correspondant à la cible de l'enquête : les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat ou équivalent à l'étranger et ayant effectué un séjour d'études en France entre 2016 et 2019.

6 028 répondants ont ainsi été retenus, avec un taux de remplissage global du questionnaire de 74%.

DESCRIPTION DU PANEL DE RÉPONDANTS

1. Origines géographiques

145 nationalités sont représentées parmi les répondants, une diversité appréciable. La répartition n'est toutefois pas identique à celle observée sur l'ensemble des étudiants étrangers en France.

Répartition des répondants par région d'origine

Zone géographique	Nombre de répondants	Répartition	Répartition des étudiants étrangers en France
Amériques	1 718	29%	9%
Amérique latine et Caraïbes	1 304	22%	7%
Amérique du Nord	414	7%	2%
Afrique subsaharienne	1 399	23%	22%
Asie-Océanie	1 149	19%	15%
Afrique du Nord - Moyen-Orient	897	15%	29%
Afrique du Nord	488	8%	24%
Moyen-Orient	409	7%	4%
Europe	862	14%	25%
Europe hors UE	488	8%	6%
Union européenne	374	6%	18%
Nationalités inconnues	3	0%	-
Total	6 028	100%	100%

Les Amériques, et en particulier l'Amérique latine et les Caraïbes, sont largement surreprésentées par rapport à leur part parmi l'ensemble des étudiants étrangers en France. À l'inverse, les étudiants de l'Union européenne (UE) sont bien moins représentés ; de fait, ceux-ci n'ont généralement pas le même statut que les autres étudiants étrangers (exemption de visa, procédure d'inscription identique à celle des étudiants français, etc.), sont donc moins en rapport avec Campus France et ont été vraisemblablement moins touchés par la diffusion du questionnaire.

De la même manière, certaines nationalités sont plus représentées dans l'enquête que dans l'ensemble des étudiants étrangers en France : les étudiants mexicains et étatsuniens notamment (respectivement 9% et 6% contre 1% et 2% à l'échelle nationale). Les étudiants marocains, algériens et chinois, trois premières nationalités en France, sont eux à des rangs inférieurs dans le classement des nationalités des répondants à l'enquête.

Principales nationalités représentées

parmi les répondants

Origine	Nombre de répondants	Répartition	Répartition des étudiants étrangers en France
1 Mexique	558	9%	1%
2 États-Unis	378	6%	2%
3 Maroc	254	4%	12%
4 Inde	249	4%	2%
5 Brésil	226	4%	2%
6 Algérie	213	4%	9%
7 Taïwan	197	3%	0%
8 Chine	173	3%	8%
9 Colombie	165	3%	1%
10 Tunisie	163	3%	4%
Total	6 028	100%	100%

2. Profils linguistiques

Les langues maternelles les plus représentées

parmi les répondants

Langue maternelle	Nombre de répondants	Répartition
1 Espagnol	1 074	18%
2 Arabe	790	13%
3 Français	772	13%
4 Anglais	474	8%
5 Chinois	385	6%
6 Portugais	262	4%
7 Russe	158	3%
8 Turc	128	2%
9 Hindi	123	2%
10 Vietnamien	114	2%
Total	6 028	100%

Plus de 80 langues ont été citées comme langues maternelles par les répondants. Conformément à leur répartition géographique (surreprésentation des étudiants en provenance d'Amérique latine), la langue la plus fréquemment indiquée est l'espagnol. Le français est la langue maternelle de 13% des répondants, devant l'anglais (8%).

Les langues étrangères les plus fréquentes

Langue étrangère	Nombre de répondants	%
1 Anglais	5 297	88%
2 Français	5 045	84%
3 Espagnol	1 084	18%
4 Allemand	810	13%
5 Italien	372	6%
6 Arabe	305	5%
7 Portugais	204	3%
8 Russe	200	3%
9 Chinois	178	3%
10 Japonais	172	3%

Parmi les langues étrangères parlées par les répondants, l'anglais et le français sont largement prédominantes (respectivement 88% et 84% des répondants disent les avoir apprises). Elles sont en général bien maîtrisées par leurs locuteurs : 60% des répondants ayant appris l'anglais le parlent à un niveau avancé, 58% pour les apprenants du français.

Enfin, 4 233 répondants ont dit avoir appris le français avant leur séjour en France, soit **84% des locuteurs du français comme langue étrangère**.

3. Types de mobilité

Répartition des répondants par type de mobilité

Type de séjour	Nombre de répondants	%
Mobilité diplômante	3 286	55%
Mobilité d'échange	1 356	22%
Autre type de séjour*	42	1%
Ne sait pas	1 344	22%
Total	6 028	100%

6 028 répondants, taux de réponse : 100%.

* Séjour linguistique, campus étranger en France, école d'été.

La majorité des répondants à l'enquête disent être **en mobilité diplômante**, c'est-à-dire qu'ils sont effectivement inscrits dans un cursus dans le but d'en être diplômés. Les étudiants en double diplôme sont également pris en compte dans cette catégorie.

Les mobilités d'échange, qui représentent près d'un quart des situations observées, correspondent aux séjours d'études dans le cadre d'un partenariat : programme Erasmus+, convention entre deux établissements ou deux gouvernements, etc.

Plus de la moitié des répondants (3 377 soit 56% du total) ont bénéficié d'une bourse pour leur séjour d'étude. Pour 64% d'entre eux, la gestion de la bourse est passée par Campus France (soit 2 176 boursiers).

4. Établissements fréquentés et disciplines étudiées

Répartition des répondants

par type d'établissement

Type d'établissement	Nombre de répondants	Répartition
Universités	3 612	61%
Écoles d'ingénieurs	708	12%
Écoles de commerce	672	11%
Instituts d'études politiques	218	4%
Écoles d'art, d'architecture	176	3%
Autres établissements universitaires*	164	3%
Lycées	41	1%
Autres types d'établissement	366	6%
Total	5 957	100%

6 028 répondants, taux de réponse : 100%. 1% des répondants ont répondu « Je ne sais pas ».

* La catégorie « Autre établissement universitaire » regroupe, sur le modèle de la catégorie homonyme utilisée dans le Repères et références statistiques 2019 publié par le MESRI, regroupe un ensemble d'établissement composé notamment de l'EHESS, de l'ENA, des Écoles normales supérieures, de l'EPHE ou encore de l'INALCO.

La répartition par établissement est assez proche de celle qui caractérise l'ensemble des étudiants étrangers en France. **L'université est ainsi leur premier établissement d'accueil** (61%, 67% au niveau national). Les étudiants internationaux en école d'ingénieurs sont quelque peu surreprésentés : 12% contre 7% pour l'ensemble des étudiants étrangers en France.

C'est moins le cas pour ce qui relève du niveau de formation où sont inscrits les répondants, en tout cas pour la répartition entre les cursus de licence, de master et de doctorat. Les étudiants de master et de doctorat représentent respectivement 43% et 15% des répondants à l'enquête contre 34% et 7% sur l'ensemble des étudiants étrangers en France. Au contraire, les étudiants en licence sont proportionnellement moins nombreux : 21%, 26% en prenant en compte les licences professionnelles contre 34% pour l'ensemble des étudiants étrangers.

Répartition des répondants par niveau d'études

Niveau de la formation	Nombre de répondants	Répartition
Master	2 485	43%
Licence, bachelor	1 205	21%
Doctorat	864	15%
Diplôme d'ingénieur	472	8%
Licence professionnelle	263	5%
Mastère spécialisé	241	4%
DUT	107	2%
Autres	188	3%
Total	5 825	100%

6 028 répondants, taux de réponse : 100%. 3% des répondants n'ont pas précisé leur niveau de diplôme.

ANALYSE DES FORMULAIRES DE CANDIDATURE DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS DÉTENTEURS DU LABEL « BIENVENUE EN FRANCE »

69 formulaires de candidature au label ont été analysés, dans le but de repérer des tendances dans les politiques d'accueil des établissements et d'extraire les pratiques innovantes.

DESCRIPTION DU PANEL DES ÉTABLISSEMENTS ÉTUDIÉS

Les universités sont les établissements les plus nombreux dans le panel de formulaires analysés ; leur poids reste cependant inférieur à ce qu'elles représentent sur le plan du nombre d'étudiants étrangers accueillis à l'échelle nationale. Les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce sont au contraire bien plus représentées.

Effectifs par type d'établissement

Type d'établissement	Effectifs
Universités	33
Écoles d'ingénieurs	16
Écoles de commerce	11
Autres établissements universitaires	3
ComUE	2
Écoles d'art et d'architecture	2
Écoles spécialisées	2
Total	69

67 des 69 établissements pris en compte sont membres du Forum Campus France, et 50 sont des établissements publics.

Il convient de noter **d'importantes différences en termes de taille des établissements, des écarts qui se reflètent inévitablement dans les pratiques d'accueil observées**. Un budget important, des effectifs étudiants plus resserrés ou encore une forte proportion d'internationaux parmi ces derniers peuvent en effet influencer positivement les mesures mises en œuvre en faveur de l'accueil du public international.

Le budget médian des établissements étudiés s'élève à 18 millions d'euros, le plus élevé se montant à 178 millions et le plus modeste à 2 millions. Le nombre médian d'étudiants (français et étrangers) se porte à 7 700. Les effectifs les plus faibles sont de 300 étudiants et vont jusqu'à 61 000 étudiants pour l'établissement le plus important. La proportion d'étudiants internationaux accueillis diffère également selon le type d'établissements. Pour l'ensemble des formulaires étudiés, les pourcentages s'étendent de 5% à 53% avec une médiane située à 16% ; elle s'élève à 30% pour les écoles de commerce, 22% pour les écoles d'ingénieurs, et descend à 12% pour les universités, qui accueillent des effectifs étudiants conséquents.

ENTRETIENS QUALITATIFS AUPRÈS D'ÉTUDIANTS ET D'ÉTABLISSEMENTS

Des entretiens ont également été menés auprès de quelques étudiants et établissements, afin d'affiner l'analyse de l'enquête et des formulaires du label « Bienvenue en France ». Il s'agissait aussi pouvoir rendre compte davantage des parcours des étudiants et, du côté des établissements, de mieux saisir leurs problématiques et leurs réflexions derrière les mesures adoptées en faveur de l'accueil.

Cinq étudiantes et étudiants ont été interrogés, soit en face-à-face, soit par téléphone, soit par mail.

Six entretiens avec des établissements ont été menés, dans les locaux de l'établissement ou par téléphone.

